



UNION ROYALE DES SOCIÉTÉS DE TIR DE BELGIQUE

aile francophone

Belgique - Belgie
P.P.
6530 THUIN
6/295

Bureau de dépôt
THUIN 1



Revue Officielle Bimestrielle

84e année - Avril 1995

numéro 2

Editeur responsable :
Andrée DENIS av. du Berceau, 6
6530 THUIN



ORGANE OFFICIEL DE L'ASBL
UNION ROYALE DES SOCIÉTÉS DE TIR DE BELGIQUE

Siège Social : avenue du Berceau, n°6 à 6530 Thuin

PRESIDENT	Jo. DIERCKXSENS	rue de Froidmont, 15 a	1330 RIXENSART	tel/fax : 02/652 01 08
SECRETAIRE GENERAL	Georges ETIENNE	av. du Berceau, 6	6530 THUIN	tel/fax : 071/59 14 80
TRESORIER	Marie-Josée DRUART	Voie de l'Air Pur, 223	4052 BEAUFAYS	tel/fax : 041/68 66 50
COMMISSION TECHNIQUE	Claude VERBRUGGEN	rue de l'Hôtellerie, 84b	7860 LESSINES	tel/fax : 068/33 52 17
ORGANISATION ET ARBITRAGE	Henri BAETENS	avenue Vauban, 35	5000 NAMUR	tel/fax : 081/74 48 33
MOYENS DE DIFFUSION	Andrée DENIS	av. du Berceau, 6	6530 THUIN	tel/fax : 071/59 14 80
PRESSE ET PROPAGANDE	Claude BLAMPAIN	av. de la Basilique, 46	1080 BRUXELLES	tel : 02/468 33 56 fax : 02/4657861 après-midi
SPORTS LOISIRS ET JEUNES	Lucien MARCHAL	rue Asty-Moulin, 15	5000 NAMUR	tel : 081/74 06 08
SPORTS FEMININS	Odette MEUTER	place Ferrer, 11	7170 FAYT-LEZ-MANAGE	tel/fax : 064/22 75 46
SPORTIF PRATIQUANT	Bernard LHEUREUX	rue de Baume, 22	7100 LA LOUVIERE	tel/fax: 064/26 07 87
SECURITE & INFRASTRUCT.	Claude DERY	rue Waelhem, 24	1030 BRUXELLES	tel : 02/216 48 25 fax : 02/219 60 06

FEDERATIONS PROVINCIALES

1 - BRABANT	BRUSSELAARS L.	Av. Cicéron, 23/8	1140 BRUXELLES	tel : 02/726 26 04
4 - LIEGE	GAILLARD Daniel	rue Simon Radoux, 44	4000 LIEGE	tel : 041/27 43 44
5 - NAMUR	LAUWERS René	Bvd de la Meuse, 85/5	5100 JAMBES	tel : 081/30 49 69
6 - LUXEMBOURG	USELDING P-Louis	rue de Luxembourg, 34	6720 HABAY LA NEUVE	tel : 063/42 24 78
7 - HAINAUT	GREGOIRE Edith	rue des Monthys, 39	5651 THY LE CHATEAU	tel : 071/61 21 49

AVIS DE CHANGEMENT D'ADRESSE

A remplir en caractères d'imprimerie et à renvoyer sous enveloppe affranchie à :

Moyens de Diffusion URSTB-F Mme DENIS Andrée 6 avenue du Berceau, 6530 THUIN

ABONNEMENTS **TIRS**

La revue TIRS paraît régulièrement tous les 2 mois et est envoyée *gratuitement* à tous les membres de l'URSTB-F.

Pour les personnes qui ne sont pas membres de l'URSTB-F :

le coût de la revue **TIRS** est de 100 francs par numéro et le coût de l'abonnement est de 480 francs par an.

Pour obtenir un numéro ou s'abonner, veuillez faire parvenir le montant à **URSTB-F revue TIRS**, 6 avenue du Berceau, 6530 THUIN

Compte B.B.L. : 360 0241159 23



le 12 mars 1995

Les médaillés poussins et benjamins

le plus jeune : 6 ans et demi

l'Avenir ...

En arrière plan :

Lucien Marchal, Sports, Loisirs & Jeunes

Claude Verbruggen, directeur technique

Sommaire

P. V. de l'Assemblée Générale	Page	3
Discours et Rapports		5
Petites annonces		14
Ecole de Tir à Mons		16
Concentricité des cartouches		17
Carte européenne		19
Hammerli 280		20
Armes d'alarme - classement		26
Répliques à poudre noire		28
Matches Internationaux		29
Divers		

Cette revue est imprimée à 9600 exemplaires.

PROCES VERBAL

de l'Assemblée Générale Statutaire 1995

tenu le dimanche 12 mars 1995 à Gembloux en l'hôtel «les 3 Clés»

sous la présidence de Mr Joseph Dierckxsens et suite aux convocations adressées le 6 février 1995, accompagnées de l'ordre du jour, par Mr Georges Etienne, Secrétaire Général.

1. A 14h30, vérification des pouvoirs des délégués des Clubs

2. A 15h, ouverture de la Séance et désignation de 4 scrutateurs pour la durée de l'A.G: Mrs Khmielnitzky P., Marnette L., Naisse G., Stevens J-P.

3. Appel des clubs présents. 73 clubs sont représentés sur 108 clubs affiliés et convoqués.

Mr Ernon signale qu'il représente le club 4-80 (Ste Barbe CTS) fruit de la fusion du 4-80 et 4-414(Sprimont).

Le Secrétaire Général estime que le 414 est toujours affilié car en règle de cotisation et que la fusion sera considérée comme prenant cours ce jour pour l'association.

4. Allocution du Président. (voir texte en annexe)

Mr Lang fait rapport sur les travaux de la commission des armes.

Mr Lavandy fait le point sur la faisabilité des Jeux Olympiques en 2004 et signale la volonté politique nécessaire et indispensable.

5. Rapport du Secrétaire Général. (voir texte en annexe)

6. Rapport des commissaires aux Comptes Mrs Fadeur, Marnette et décharge de ces derniers.

Mr Fadeur donne lecture du rapport sur la vérification des comptes qu'ils ont effectués en présence de Mme Druart Trésorière et de Mr Verbruggen Claude, direction technique.

Les commissaires constatent que les comptes sont tenus de manière parfaitement correcte et avec toute la méticulosité nécessaire.

Les commissaires ont obtenu toutes les pièces justificatives qu'ils ont demandés ainsi que toute les explications.

Les commissaires ont demandé des explications sur l'augmentation significative d'un poste; cet accroissement est du à un report des frais parfaitement normal.

Le compte de régularisation a été vérifié de façon détaillée et les commissaires assurent que ces écritures sont totalement justifiées.

Mr Fadeur a soumis une proposition de bilan à la Trésorière et les commissaires concluent que le travail du Trésorier est remarquable d'efficacité.

Le Secrétaire Général demande de donner décharge aux commissaires aux comptes; la décharge aux Administrateurs se fera en même temps que l'approbation des Comptes et du Budget.

Décharge est donnée aux commissaires aux comptes par 69 oui, 2 non et 2 abstentions.

7. Rapport de l'Administrateur Financier. (voir texte en annexe)

8. Approbation des comptes 1994.

Le Secrétaire Général rappelle que les Présidents des clubs ont reçu une copie des comptes et du budget deux semaines avant l'assemblée avec des diagrammes explicatifs.

Ces comptes ont été présentés en suivant la recommandation faite par les commissaires.

Le bilan indique un bénéfice de 408.410 francs.

Le diagramme des recettes montre que nos ressources financières sont les licences et les subsides de fonctionnement.

Il faut remercier l'ADEPS qui subside le fonctionnement de la

Fédération ce qui lui permet de consacrer la totalité des cotisations au Tir et aux tireurs.

Le diagramme des dépenses classe nos dépenses dans l'ordre dégressif suivant :

- les matchs internationaux,
- les subsides aux provinces/cotisation provinciale,
- Tirs,
- l'Assurance,
- les entraînements et sélections,
- les matchs nationaux,
- les frais de fonctionnement, commission, réunions.

Mr Baillieux intervient pour signaler qu'il n'accepte pas les comptes et leur présentation; voir les informations de la lettre du 8 mars de Mr Baillieux au Secrétariat qui avaient été transmises au Trésorier et à Mr Fadeur, commissaire aux Comptes.

Le Secrétaire lui demande si la discussion tenue avant l'assemblée avec Mr Fadeur lui a permis de comprendre le mécanisme des Comptes et s'il y a accord. La réponse de Mr Baillieux est tout à fait négative.

Le Secrétaire Général répond qu'un calcul tout à fait semblable à celui de Mr Baillieux se trouve à la page 1 (colonne de droite) des comptes envoyés en possession des Clubs. Les chiffres sont tout à fait semblables.

Mais les calculs divergent ensuite car Mr Baillieux refuse de tenir compte des avoirs et amortissements, sous le prétexte qu'il ne s'agit pas d'argent.

Il n'y a pas d'autre intervenant et l'assemblée demande que le vote ait lieu.

9. Approbation du Budget 1995.

Le budget qui a été envoyé est de 11.555.750 frs de dépenses et prévoit 8.795.000 de rentrées; c'est un budget prévoyant un mali de 2,76 millions mais avec un investissement de 3 millions pour un stand ou des améliorations de stand.

Le Budget 1995 est subdivisé en 5 rubriques:

- les rentrées cotisations + subsides

Ce budget est basé sur des hypothèses logiques du nombre des membres, des subsides habituels et d'une cotisation inchangée.

- les dépenses,
- les matchs internationaux,
- les frais de fonctionnement nécessaires à la bonne marche de l'Union,
- le matériel sportif,
- les investissements en matériel de bureau ou similaire.

Avant de passer au vote, le Secrétaire Général demande à l'assemblée si celle-ci a des questions ou a besoin d'explications complémentaires. La réponse est négative.

Le résultat du vote à bulletin secret est :

	oui	non	abst
Approbation des Comptes 1994	63	8	1
Approbation du Budget 1995	63	8	1
Décharge globale au Conseil	63	8	1

Le total des votants est de 72.

En conséquence, les Comptes 1994 et le budget 1995 sont approuvés et l'Assemblée Générale donne décharge au Conseil.

10. Nomination de 2 commissaires aux comptes et d'un

suppléant pour l'exercice '96.

Mr Fadeur déclare que pour cause de charge professionnelle, il ne souhaite pas être commissaire aux comptes.

Mr Baillieux est candidat. Le Secrétaire Général déclare que cette candidature met en cause la sérénité de l'assemblée 1996 et qu'il n'y est personnellement pas favorable.

Il y a finalement 4 candidats pour 3 postes.

On décide de préparer des bulletins de vote secret.

Compte tenu qu'il y a 4 candidats, les 2 candidats obtenant le plus de voix seront commissaires, le 3e sera suppléant.

Durant la fabrication des bulletins, l'assemblée continue et le vote a eu lieu en fin d'Assemblée avec les résultats suivants :

	oui	non
Mme Brusselaars	54	-
Mme Fossoul	53	-
Mr Marnette	46	-
Mr Baillieux	20	-

En conséquence, Mmes Brusselaars et Fossoul sont choisies comme commissaires aux comptes, Mr Marnette comme suppléant.

11. Election et nomination de trois administrateurs à savoir : l'administrateur de la Commission Technique, l'administrateur Presse et Propagande, l'administrateur Sportif Pratiquant. Les Administrateurs sortants sont rééligibles.

Les candidatures pour les postes d'administrateur de la Commission Technique et d'administrateur Presse et Propagande, devaient parvenir au Secrétariat pour le 10 février au plus tard (revue Tirs N°6/94 page 18).

Mr Lauwers ayant décidé de ne pas se présenter au vote, un appel aux candidats avait été inclus dans l'invitation à l'AG et les candidatures pour ce poste d'administrateur Sportif pratiquant devaient parvenir pour le 25 février.

Les candidatures devaient être accompagnées d'un programme de propositions d'activités que le candidat voudrait appliquer. (décision de l'assemblée générale de 1988 et revue Tirs n° 6 de décembre 1991, page 17). Le Conseil soumet au vote la candidature de Mrs Verbruggen, Blampain, Lheureux.

(50% de votes valables sont nécessaires pour être élu, les abstentions seront déduites du nombre des bulletins, le résultat divisé par 2 plus 1.)

Résultat du vote : Les candidats sont élus au vote à bulletin secret à la majorité.

12. Nouveaux clubs et Clubs démissionnaires.

Le Secrétaire Général donne lecture de la liste des clubs démissionnaires. Nous avons 110 clubs officiels en 1994, à ceux dont le nom figure sur la liste déposée au Greffe du Tribunal comme la loi le prévoit, sont venus s'ajouter 1 club. Cependant 3 clubs ont démissionné.

Clubs ayant démissionné ou n'ayant pas payé leur cotisation :

- 1 -43 SRT la Fraternelle
- 7-94 Cercle de tir Tornacum
- 1-144 CT Aigle Tubizien

Le Secrétaire Général présente un nouveau club :

4-430 Singing Pistol

Un nouveau club vient de s'affilier GUN Club 4-431, Mr Pirard. Affilié il y a seulement 2 semaines, ce club n'a pas été invité. Aucun vote n'est nécessaire. On tiendra compte en 1995 de la fusion du 4-80 et 4-414 (Sprimont).

Problème du club E.B.S.A. le problème avait été complètement expliqué dans l'annexe de l'Ordre du Jour (1, §2).

Le problème EBSA avait été déjà abordé lors du Congrès; le président Mr Claes nous avait assuré que tous les tireurs étaient affiliés et les autres étaient des archers etc... Les documents

reçus démontrent que c'est inexact, il y a 4 «sections» dont une seule affiliée à l'URSTB-f et qui jouit de tranches horaires réduites. Une demande de renseignement à une fédération de tir concurrente envoie le candidat à l'EBSA.

La Commission Juridique s'est réunie et le PV est paru dans Tirs : Le Conseil d'administration URSTB-f et le Comité provincial de Liège avaient constaté :

- que l'EBSA ne remet pas à chacun de ses membres tireurs une licence comme prévu à l'article 20 du R.O.I.
- qu'une scission est réalisée afin d'éviter cet article et que les autres membres de l'EBSA sont affiliés à une fédération concurrente;

- que le président Mr Claes se livre à de la publicité pour une fédération concurrente; à titre privé suivant sa lettre;

- que le président de L'EBSA Mr Claes déclare que «la section tir de précision» est présidée par Mr Marchot;

Décision prise par la Commission Juridique

- Le Conseil avait décidé de radier Mr Claes J-Cl. pour manquement aux lois de l'honneur. (publicité pour une autre fédération).

- Le Conseil avait rappelé que l'EBSA est un club de l'URSTB-f et n'accepte pas la scission réalisée.

- En vertu du Chapitre 6 du R.O.I., le Conseil avait temporairement suspendu l'EBSA.

- Mr Marchot devait fournir la preuve que la section tir de précision (non reconnue cependant) jouit d'une totale autonomie par rapport à l'EBSA en fournissant une copie des Statuts qui prévoient cette autonomie.

Comme la législation le prévoit, les sanctions potentielles avaient été rappelées : la sanction maximale prévue pour le non respect de l'article 20,21 est définie par le Chapitre 6 du R.O.I. et est la radiation du club à soumettre à l'assemblée générale.

En conclusion, le Conseil d'administration et la Province de Liège n'acceptent pas la possibilité de scinder un club et que le résultat de la scission puisse être reconnu car cela est contraire aux Statuts, ferait jurisprudence et serait dangereux pour l'avenir de l'Union.

Le Conseil d'administration et la province de Liège recommandent :

- que l'EBSA soit radié

- que la section tir soit reconnue, mais seulement pour une période de un an.

Le Secrétaire Général estime qu'il vaut mieux convaincre que radier et punir, mais tout le temps a été pris et chacun a pu prendre ses responsabilités.

Le Secrétaire Général passe la parole à toute personne qui le souhaite. Mr Marchot demande que la section «tir de précision» soit reconnue. Mr Marnette ne souhaite rien ajouter à l'exposé du Secrétaire Général qu'il estime complet.

Plusieurs clubs estiment tout à fait anormal que l'on puisse reconnaître "la section" pendant un an.

Les bulletins de vote secret sont distribués.

La radiation de l'E.B.S.A. est votée avec 50 oui, 20 non, 2 abst., 1 nul.

La majorité n'est pas atteinte pour la reconnaissance de la section tir qui est repoussée par 36 oui, 36 non, 1 nul.

13. Etablissement du montant de la cotisation et de la licence pour 1996. La cotisation des membres de l'asbl c'est-à-dire les clubs reste fixée à 500 frs par an. Pour la licence des tireurs: compte tenu des résultats de l'année 1994, la cotisation est inchangée.

14. Fin de la séance à 18h00.

**Etienne Georges
Secrétaire Général**

Rapports d'activités

Rapport du Secrétaire Général

Cette assemblée est la 18^{ème} A.G. de notre Union francophone.

Les membres.

Le bilan de cette année est -pour une fois- négatif quant au nombre de membres affiliés dans vos clubs, avec un total de 9162 membres en 1994 au lieu de 9937 membres en 1993 soit une perte de 775 membres.

Tracé sur un diagramme, cela indique que la tendance de la hausse est freinée car il y avait en 1993 :1044 membres de plus que 1992, ce qui était un gain historique.

Nous sommes la seconde fédération sportive en Wallonie.

Namur est cependant encore en très légère progression.

Toutes les autres provinces sont en régression.

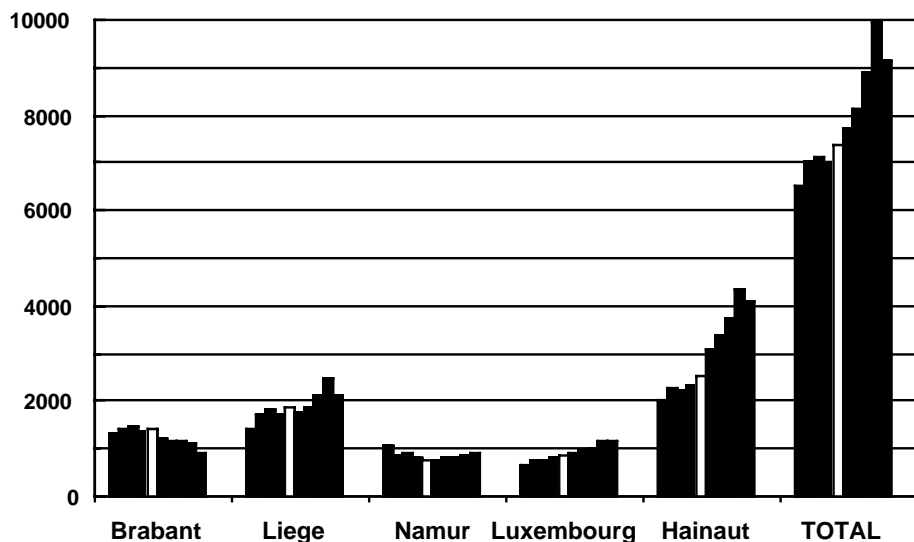
	1994	1993	diff
Brabant	917	1091	-174
Liège	2105	2464	-359
Namur	915	876	+39
Luxembourg	1152	1170	-18
Hainaut	4073	4336	-263

Namur est la plus petite province, pour 2 de moins que le Brabant...

Pour la province de Liège, le problème vient de l'EBSA qui a affilié 339 membres en moins.

Pas d'explication pour le Hainaut qui perd quand même 6% de ses membres en un an; et il y a une baisse curieuse des affiliations dans au moins 2 clubs.

Evolution générale de 1985 à 1994



Bien entendu, la difficulté supplémentaire créée par le certificat médical obligatoire d'application pour la première année a détourné quelques membres.

En ce qui concerne la répartition par catégorie, cadets et juniors et seniors, toutes sont en baisse légère.

Les diagrammes vont paraître dans Tirs.

7552 tireurs sont déjà affiliés en 1995. (7435 en 94 à la même date)

Rappelons que notre fédération avait été reconnue par le ministère

des Sports pour une durée de 6 ans à partir du 1er janvier 1993.

Fonctionnement

Il n'y a pas de problème dans le fonctionnement du certificat médical et des licences.

Le résumé des réunions du Conseil concernant les problèmes des clubs ou des tireurs est publié dans Tirs.

Les réunions trimestrielles avec les comités provinciaux permettent au Conseil de s'informer des problèmes.

Nous avons abordé avec les comités provinciaux de nombreux problèmes.

Le Congrès

Je dois aussi faire état du Congrès du 13 novembre qui s'est prononcé entre autres choses en faveur du tir de loisirs, l'amélioration de la revue Tirs etc... Les résultats, très intéressants, sont parus dans Tirs.

Des demandes ont été budgétées pour 1995.

La revue Tirs a été améliorée et des actions en faveur du tir de loisirs ont été décidées.

- une consultation est en cours pour le fusil d'ordonnance,
- le conseil a décidé de fournir gratuitement des prix et coupes aux clubs lors des compétitions de loisirs,
- les disciplines de loisirs seront listées afin d'éclairer les clubs que cela intéresse, il n'y a là rien à réglementer, toute décision sera prise par les clubs.
- si nécessaire, un Congrès du tir de loisirs sera organisé afin de répondre aux questions des clubs et se mettre d'accord avec une totale démocratie.

La commission pédagogique URSTB/Adeps a été réunie plusieurs fois.

25 initiateurs de tir ont réussi en 1994.

- 1985
 - 1986
 - 1987
 - 1988
 - 1989
 - 1990
 - 1991
 - 1992
 - 1993
 - 1994
- Ces cours sont organisés chaque année et comme vous le savez doivent se donner dans chaque province si un certain nombre de candidats s'inscrit suffisamment tôt. Nous remercions messieurs Bouvy, Sadoine, Kindermans, Lheureux, Fauche, Pirard ainsi que Mrs Verbruggen, Marchal, Etienne, Dangmann.

Une autre fédération

Quelle est la valeur d'une carte d'identité qui ne serait pas reconnue dans le village voisin ? aucune.

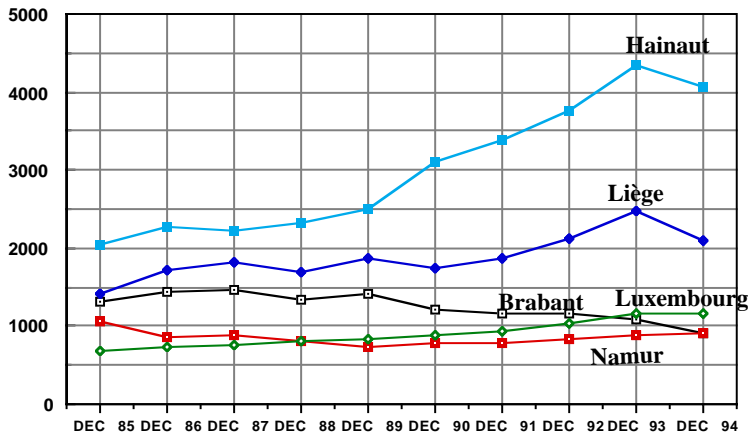
Une soit-disant "fédération de tir" s'est créée et en Wallonie seulement. Fédération Belge, même pas, wallonne...oui une asbl ? peut-être ...

C'est légal et facile de créer une association en Belgique, s'associe qui veut.

Et cette association prend le nom de "Fédération".

Et ça permet de faire croire au candide que pour un bout de carton reçu, il a une licence, une assurance et une revue avec une page dans Cibles. On lui avait promis d'être reconnu par l'Adeps. Tout cela agrémenté mais alors verbalement seulement d'une violente critique de l'URSTB, "on va faire tout ce qu'ils ne font pas...", "ils n'existent plus et nous les remplaçons...", ah oui ?

Provinces de 1985 à 1994



C'est cette attaque qui nous a rendu agressifs.
De toutes ces promesses, le candide aura peu ou pas... d'abord toujours rien dans Cibles.
Reconnu par personne, le tireur n'est plus rien.
Pas de reconnaissance du Ministère des Sports sans certificat médical et 20 autres règles à suivre, le dossier est bloqué.
Reste quoi : une assurance et une revue; l'assurance vaut 100 frs, une revue guère plus mais leur cotisation est à 600 frs pour les tireurs; et les membres ne sont pas les clubs mais des personnes.
Pas de participation à aucune commission des armes, des stands

ou autre, rien.
Rien que donner l'impression, rien que la façade d'une association qui vous envoie à l'EBSA si vous voulez tirer.
Une licence sans aucune valeur si elle n'est pas reconnue.

Le Futur

Je dois vous faire part que l'analyse du nombre de membres 1994 indique que de nombreux clubs ont moins de membres affiliés; il est indispensable que les clubs arrivent à se convaincre et à convaincre les tireurs de loisirs de l'intérêt de s'affilier à l'Union.

Ce n'est pas si compliqué que ça (680 frs + la province et 680 frs-10% pour l'URSTB) et dans les pays voisins c'est tout à fait obligatoire. Bien sûr que l'on pourrait créer une licence sans certificat médical et même moins chère...

Une licence sans valeur et reconnue par personne, même pas par les commissaires de police,

Moins chère si tout le travail bénévole et tous les frais étaient supportés par le tir de compétition.

Il est indispensable de maintenir le nombre car une diminution amènerait la nécessité d'une augmentation de la cotisation en 1997, ou la réduction des activités.

Ce n'est vraiment pas la solution.

En 1995, nous développerons le tir de loisirs et la reconnaissance de la licence.

Je vous remercie de votre attention.

G. Etienne

Rapport du Trésorier

L'envoi du bilan a été fait à chaque club dans les délais requis.

La présentation est quelque peu différente et a été conseillée par Monsieur Fadeur, commissaire aux comptes.

Cette nouvelle présentation, j'espère, vous aura permis de mieux comprendre la situation financière de notre Union.

Différents investissements ont été faits en faveur des tireurs ce qui explique le faible résultat de l'exercice 1994.

Nous devons encore remercier l'ADEPS pour l'aide financière qu'elle apporte à notre Fédération, en subsides de fonctionnement et subsides pour les matches internationaux.

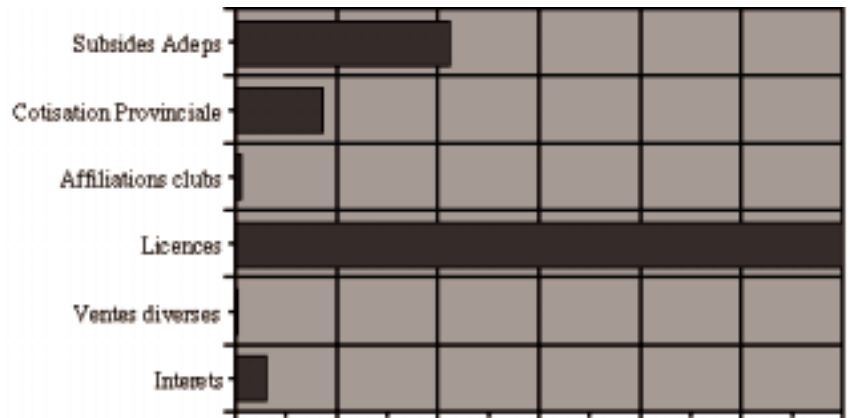
Je profite de l'occasion pour rappeler aux trésoriers provinciaux que lors de l'Assemblée Générale de 1986 il avait été convenu que les subsides de 10% octroyés par la Fédération devaient être justifiés chaque année.

Il serait donc utile que les trésoriers se mettent en règle avec les décisions prises lors de cette assemblée et de faire parvenir dans les meilleurs délais les justificatifs de ces subsides.

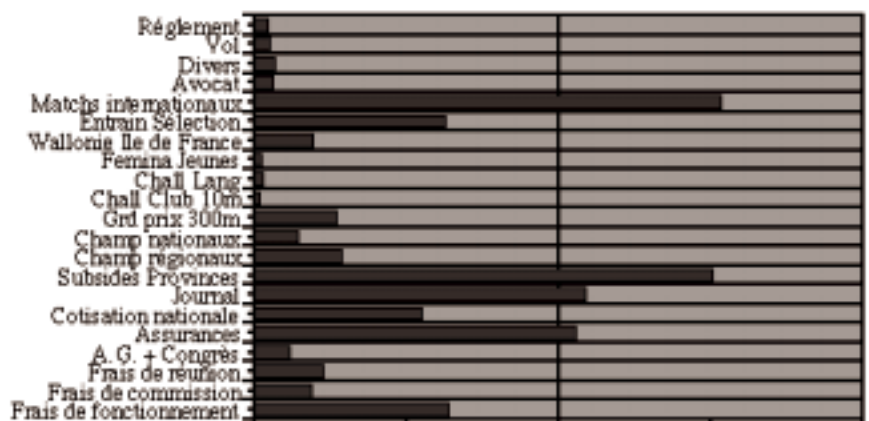
En vous remerciant de votre bonne attention.

Marie-Josée Druart

Recettes



Dépenses



Commission Technique

L'année sportive 1994 a connu son apogée lors des Championnats du Monde auxquels ont participé plusieurs tireurs de notre Fédération avec les résultats que l'on sait.

Réitérons nos félicitations à Claudy Mahaut (place de quota pour les Jeux), Georges Etienne et Carl Warichet.

Claudy Mahaut entame sa préparation Olympique avec l'appui de l'URSTB-f, la FSTH, l'ADEPS et le COIB; tous nos voeux et notre sympathie l'accompagnent dans cette période exaltante mais difficile de sa vie.

Les autres tireurs ayant réussi les sélections ont pu tirer à l'étranger les matchs prévus malgré l'annulation inopinée de Sofia et de Stockerau.

Au sein de notre Fédération, cette année a vu la mise en place d'une grande structure d'entraînement étendue à un maximum de disciplines, ceci selon les disponibilités en stands et en entraîneurs; cette politique initialement mise en chantier par Guy Knaepen (SEC) sera poursuivie dans l'avenir.

Parallèlement la Fédération veut se doter comme les grandes nations du tir, d'outils scientifiques d'entraînement.

Dès lors, l'URSTBF a acquis deux Scatt (analyse du tir par un laser associé à l'ordinateur) : un pour les carabiniers avec l'équipe R. Chabot et J. Pirard et le second pour les pistoliers avec R. Lauwers et W. Decock; ils sont opérationnels depuis mars 1995.

Toutefois les fruits de cette politique seront proportionnels à la somme d'efforts que les tireurs voudront bien consentir.

Pour 1995, la Commission Technique participera avec les autres membres du Conseil au démarrage du tir de loisirs et continuera d'oeuvrer pour l'acquisition ou la réalisation du grand stand que nous attendons tous.

Claude Verbruggen

Organisation & Arbitrage

A la fin de chaque saison, le point doit se faire en essayant d'être le plus concis possible, tout en mettant de côté les difficultés rencontrées durant l'année sociale.

Ce travail n'est pas de tout repos. Heureusement que nous rencontrons la bonne volonté des Dirigeants de Club qui nous accueillent et qui ainsi contribuent à la pleine réussite des différentes rencontres, tant régionales que nationales et internationales et aux différentes sélections.

C.C.AMAY THIERS - C.T. RONET RAIL SPORT -
C.T.P.L.LIEGE - C.T.HABAY LA NEUVE -
C.T. ORP JAUCHE - C.T.FAMENNE - CERCLE DE TIR
NAMUROIS - AMICALE DU BRABANT C.T.BELOEIL -
A.O.C. FLORENNES -

Organisation URSTB-f :

- Championnats Régionaux à balles, à air comprimé et aux armes anciennes
- Sélections Nationales à balles, à air comprimé et aux armes anciennes (deux séances par région)
- Challenge du Président G. Lang (disc. 09-15)
- Trophée National G. Knaepen - disc. 18 et 19
- Grand Prix de Belgique 300M - (Challenge R. Mollet)

- (conjointement avec l'aile néerlandophone)
- Trophée National des Clubs à air - Malines.

Organisation KVBSVNa :

- Championnats de Belgique à balles, à air comprimé et aux armes anciennes,
- Sélections Nationales à balles, à air comprimé et aux armes anciennes,
- 20e Femina & Jeunes à Zvevegem.

N.B. Une mention spéciale pour nos arbitres U.I.T., nationaux et régionaux qui ont dirigé ces rencontres avec nos collègues néerlandophones.

Calendrier prévisionnel 1995 :

Il en est à la 2e version. Il est pratiquement en ordre, sauf modifications impératives qui seront signalées en temps voulu aux Fédérations Provinciales.

- Le Challenge du Président G. LANG, pour les disciplines 04/05 et 14, aura lieu le 1er Mai 1995 à ZWEVEGEM. quatre tireurs par Province. Pour l'attribution des Challenges, les trois meilleurs résultats seront pris en considération. Afin de prévoir le planning, les responsables provinciaux doivent me faire parvenir confirmation de participation pour le 11 avril 1995.

- Trophée National des Clubs à 10M aura lieu le 15 octobre prochain à MALINES.

Rappel : deux clubs carabine et deux clubs pistolet à air par province.

Confirmation participation par les provinces pour le 03 octobre 1995 pour établissement du planning.

Cinq tireurs par discipline; les 3 meilleurs résultats sont pris en considération pour l'attribution des challenges.

REGLEMENTS U.I.T.

Un exemplaire pour chaque club a été remis aux Provinces pour répartition. (Réunion des Provinces)

Ils sont toujours à disposition moyennant la somme de Frs.350. Ils comprennent :

- Règles Techniques Générales pour toutes les disciplines de tir
- Règles Techniques pour les Finales
- Règles Techniques Spéciales "Carabine"
- Règles Techniques Spéciales "Pistolet"
- Règles Techniques Spéciales provisoires pour 10M Pistolet Tir Vitesse
- Règlement de Tir M.L.A.I.C. (Armes anciennes)
- Règlement Technique National (Disc. 03 - 08 - 17 etc..)
- Règlement "Carabine et Pistolet à air" 10M - Catégories Poussins et Benjamins.

La réunion régionale de la Commission "Organisation et Arbitrage" sera convoquée dans le courant du mois d'avril ainsi qu'un recyclage et un cours d'arbitrage programmés.

RAPPEL :

- Les résultats complets des provinces doivent m'être transmis pour les dates extrêmes ci-après :

Disciplines à balles	08 mai 1995
Disciplines à air & 08	08 octobre 1995

ce, en vue de programmer les championnats régionaux.

Je vous remercie de votre bonne attention.

Pour information, les statistiques 1994 :

CHAMPIONNATS de l'AILE

- Tireurs convoqués	755	
- Tireurs présents	599	(79,3%)
- Tireurs excusés	139	(18,4%)
- Tireurs non excusés	17	(2,3%)

Catégories Poussins & Benjamins

- Tireurs convoqués	24	
- Tireurs présents	21	(87,5%)
- Tireurs excusés	3	(12,5%)

CHAMPIONNATS NATIONAUX (complet)

- Tireurs convoqués	824	
- Tireurs présents	707	(85,8%)
- Tireurs excusés	111	(13,5%)
- Tireurs non excusés	6	(0,7%)

CHAMPIONNATS NATIONAUX (Tireurs Francophones)

- Tireurs convoqués	419	
- Tireurs présents	348	(83%)
- Tireurs excusés	71	(17%)

Henri Baetens

Moyens de Diffusion

Pour l'exercice 1994, le tirage de la revue Tirs a été effectué avec 24 pages et ce à 55.300 exemplaires; ce qui nous donne un total de 1.327.200 pages.

Notre mission est d'informer au maximum nos membres dans les domaines des matchs internationaux, régionaux et provinciaux, de même que la vie de nos clubs et surtout la législation, ce qui n'est pas toujours facile.

Pour 1995, de nouvelles résolutions ont été prises, c'est à dire que nous vous proposerons, avec l'aide de plusieurs personnes, des articles concernant les armes, le rechargement ou autres.

Nous passerons à 32 pages au lieu de 24 pages comme vous avez pu le constater dans Tirs de février.

Le poids total à décharger à la poste s'élève à 880 kilos .. bonjour

les muscles.

Si vous déménagez, n'oubliez pas de nous le faire savoir.

Nous remercions nos annonceurs pour la confiance qu'ils nous accordent et espérons vous satisfaire au mieux.

Andrée Denis

Presse & Propagande

Sensibiliser une Presse n'est pas une mince affaire, nous l'avions déjà dit et répété maintes fois. Bien qu'il fut dans mes attributions d'organiser des conférences de presse, ce n'était pas dans mes compétences.

Deux ou trois de mes collègues se sont attachés à cette tâche ingrate, pour n'avoir en retour que bien peu de retentissements positifs, au sens où l'on est en droit de s'attendre en égard à l'ampleur et à l'audace de la démarche.

La presse s'intéresse - et c'est tout naturel - à tout ce qui (du moins en matière de sport) touche au défoulement, à la performance physique. Un attaché de presse nous dit récemment : " il est inconcevable que le tir puisse défouler; c'est donc normal que vous n'ayez pas l'audience du public, donc du lecteur. Quant à la performance physique, permettez-moi de douter que ... ?" Je ne pouvais pas lui donner tout à fait tort. Notre sport, mal (ou pas du tout) supporté publicitairement par la boisson ou la cellulose, n'accroche que ses propres connaisseurs.


Il existe beaucoup de footballeurs en fauteuil, ainsi que de tennismen en pantoufles. Jamais de tireurs émérites de salon.

Une lueur d'espoir de succès se profile toutefois pour très bientôt: notre sport ouvre ses portes au "tir de loisirs" par le biais du fusil d'ordonnance. Nous entrons là dans un domaine que beaucoup de nos concitoyens considèrent comme "familier", "déjà vu mais jamais exploité".

Pourtant, nous sortons du domaine ésotérique de l'olympisme pour nous aventurer sur les voies du commun lecteur ou téléspectateur. J'espère que la clé de notre connaissance "plus grand public" se trouve déjà dans la serrure de cette porte entrebâillée sur l'avenir de notre sport.


(Reproduction interdite pour tous pays, y compris la CEI, pour le cinéma, la radio, la TV et le théâtre).

Claude Blampain



ARMES ET MUNITIONS

TOUT POUR LE TIREUR
et toujours des munitions de qualité
à des prix raisonnables

 03 - 233.75.16

LOMBARDENVEST 8 - 10 2000 ANTWERPEN

Sports, Loisirs et Jeunes

Pour la vingtième édition, le "Fémina et Jeunes" s'est déroulé à Zwevegem le 7 août. A l'occasion de cet anniversaire, le concours a connu une participation en nette augmentation : plus de 50%, il est vrai, qu'il a bénéficié de circonstances nettement plus favorables que l'année précédente. On relèvera 90 tirs dont 30 francophones et 18 germanophones. Un petit regret cependant, la confirmation officielle néerlandophone de cette épreuve nous est parvenue un peu tard pour permettre une large diffusion de l'événement. Ce qui n'a pas empêché que la discipline 5 soit représentée uniquement par des tireuses francophones.

Le championnat régional des "Poussins et des Benjamins" quant à lui s'est déroulé à l'A.O.C. Florennes. Il a vu également une participation accrue de 50% par rapport à l'an dernier. Pour l'anecdote, le plus jeune tireur dans la discipline 11 était âgé de 6 ans et demi !

Nous adressons à tous ces jeunes concurrents très motivés, nos plus chaleureuses félicitations et tous nos vœux pour l'avenir. Du matériel a été utilisé pour les entraînements 300m, le championnat régional des disciplines 9 et 11. Ainsi que pour des initiations au C.T. Sprimont, au Ronet Rail Sport, à la gendarmerie de Dinant. Il a été mis à la disposition des provinces de Luxembourg, du Brabant ainsi qu'à celle du Hainaut pour l'organisation de ses championnats. Il a été également prêté au C.T. Famenne, à l'Avia Offenbergh Club, à l'A.D.E.P.S. pour ses stages d'été à l'Hydrion à Arlon, au C.S.W.S.P. pour une initiation à l'Université Libre de Bruxelles qui a connu pour sa part un vif succès. La Fédération de Liège l'a aussi utilisé pour une porte ouverte au Collège Saint-Servais.

Lucien Marchal

Sportif pratiquant

Il était prévu initialement une réunion de contact avec les différents membres de cette commission afin d'établir les objectifs pour 1995 et plus long terme. Malheureusement, cette réunion n'a pu avoir lieu et est reportée ce 12 mars. Les demandes exprimées durant cette réunion seront transmises au Conseil.

En 1994, la plupart des actions prises précédemment furent poursuivies du moins sur le plan sportif :

- entraînements dans les diverses disciplines du tir à air et à balles par MM. DE COCK, LERUSSE, LIZIN et PIRARD;
- la fréquence de ces journées a été déterminée en fonction des demandes et attentes des tireurs concernés;
- un nouveau type d'analyse sportive est actuellement utilisé: le SCATT (système d'entraînement assisté par ordinateur). 2 systèmes furent achetés et sont à la disposition des carabiniers (M. PIRARD), et des pistoliers (moi-même);
- avant de garantir une analyse personnalisée, il faudra attendre que soit constituée une bibliothèque sur chacun des tireurs concernés.

Les actions au sein du Conseil:

- défendre les intérêts des sportifs quelqu'en soit le niveau, mais il est clair qu'il est plus facile de cibler les demandes du haut niveau;
- d'une manière beaucoup plus générale, de défendre les intérêts des tireurs de la Communauté française que nous sommes;
- collaboration étroite avec la direction technique, le "sportif pratiquant" est le relais idéal, le canal indispensable à la diffusion de l'information au sein de l'équipe;
- et enfin, tenter d'apporter une réponse assez rapidement aux

multiples demandes des tireurs: mes points de sélection?, informations diverses sur le matériel, pièces de rechange pour ceci, cela,...

Pourquoi quitter en cours de mandat?

Il est clair que certains pourraient me reprocher de quitter le Conseil, l'on ne sait en règle générale pas être efficace sur une durée d'un an.

Mais je préfère utiliser les quelques compétences qui sont miennes afin de m'occuper du système d'entraînement assisté par ordinateur pour les pistoliers, et d'écrire deux à trois fois l'an un article sur le matériel de tir et les armes en général.

René Lauwers

Sécurité et Infrastructure

Bien qu'ayant demandé une très importante charge de travail, le rapport d'activité pour 1994 sera bref.

1. Rédaction et présentation au Conseil d'Administration de l'Aile.

a) De la "loi Tobback", de ses articles inapplicables à notre fédération avec proposition de modification des articles en vue du tir sportif.

b) Proposition au Ministre de l'Intérieur d'une loi applicable à l'URSTB en matière de stands de tir sportif UIT.

c) Modification des points 1 et 2 en fonction de l'adhésion possible de "tirs de loisirs" et "tir pratique".

d) Proposition au Ministre de l'Intérieur d'une loi applicable en matière de "stands URSTB" tenant compte des impératifs d'éventuelles sections "tir de loisirs" et "tir pratique" après consultation des autorités de la BPSA.

NB : la différence a été surtout d'éviter les termes comme :

- "cible olympique" remplacé par "cibles olympiques et nationales",

- de parler de postes fixes, de remplacer les largeurs de pas de tir de X cm par "pas de tir de dimensions reprises aux normes olympiques et nationales".

- de parler d'armes à feu pour essayer d'éviter aux stands de tir à air ou gaz comprimés les impératifs requis uniquement par les armes à feu (ex. évacuation des fumées).

2. Il est bien clair cependant :

a) Que nous ne pouvons vraisemblablement pas échapper aux impératifs régissant les lieux publics.

b) Que le Président n'ayant obtenu qu'un délai de rémission de six mois, suite à sa déclaration suivant laquelle l'URSTB avait étudié le problème des stands de tir en profondeur (proposition d'une "loi Van De Lanotte" (ou suivant) applicable à l'URSTB). La chute du gouvernement risque de nous poser des problèmes de délais si le conseil d'administration URSTBF n'envoie pas d'urgence les propositions de modification (assorties d'une nouvelle demande de délai vu la situation politique). (L'accord de la branche néerlandophone est-il nécessaire ? Acquis ?).

c) Quelle que soit la volonté de l'ex-ministre Tobback ou de son successeur, cette "loi Tobback" (il l'a d'ailleurs déclaré) vu certains termes qui sont inapplicables au tir sportif, n'a aucune chance d'être appliquée par le Ministre de la Justice en ce qui concerne le tir sportif.

3. Il a été fourni réponse verbale à toutes les questions émanant des sociétés de tir URSTB et concernant la création de stands de tir.

Claude Dery

Réunion annuelle de la Commission Sportif pratiquant Gembloux 12 mars 1995

Présents : Mrs Fostier (Clubs), Lheureux (Pistolet),
Willems (Armes anciennes) et Lauwers
Absents : Mme Abbeloos (Dames), Mrs Degryse (Fusil),
My Patrick (Carabine)

Afin de ne pas obliger les personnes concernées à se déplacer uniquement pour cette réunion, cette dernière a été convoquée le 12 mars 95 dès 13h30 (Assemblée Générale URSTBF).

D'une manière générale, cette année, de nombreux petits pas ont été effectués dans toutes les disciplines, mise à disposition du SCATT pour les pistoliers (Lauwers) et carabiniers (Chabot)...

A la demande des membres présents, quelques idées générales furent émises:

- il serait souhaitable que chacun au sein de la fédération (dirigeants, tireurs...) fasse un effort quant au respect mutuel et à la courtoisie qu'il est nécessaire d'entretenir entre les diverses disciplines de tir;
- serait-il possible, pour l'Assemblée Générale, de réaliser un Palmarès reprenant tous les résultats, dans toutes les disciplines de l'année écoulée. Cette brochure serait d'une centaine d'exemplaires et à disposition des clubs présents à cette AG;
- redéfinir le rôle sportif de chacun des membres du Conseil tant régional que national par le biais de la revue.

Commentaires et demandes par discipline :

Armes Anciennes

- uniformisation du calendrier afin qu'il n'y ait pas de conflit de dates entre le régional/national et les quelques matchs internationaux (28/05/95 : Leusden et disc. 10 Namur);
- ne pas réaliser le championnat (disc. 10) sur un week-end, mais de scinder les 3 distances : 25m, 50m et 100m sur au moins 3 jours ou 4 jours;
- faire paraître dans la revue Tirs avant les sélections, les différents points de sélection nationaux et internationaux par discipline;
- mise en place des entraînements comme pour les autres

disciplines (technique de tir, technique de chargement ..)

10 mètres

- entraînements à Malines pour les pistoliers, 1 match par mois avec finale. Au championnat de Belgique quelques 30 personnes s'étaient inscrites, moins de la moitié participent;
- d'un point de vue technique, pourrait-on prévoir, lors de l'utilisation de grandes salles pour les championnats à air (boîtes à dérouleur) d'uniformiser le fond de ces salles par un papier clair de couleur neutre;
- ne pourrait-on pas prévoir entre les passes au moins 25 ou 30 minutes, la plupart du temps, un tireur réalise son match dans le temps prescrit et est dérangé par les autres parce qu'il ne leur reste que 15 minutes pour : l'installation et les "10" de préparations;
- pourrait-on mettre en place, pour les carabiniers, des matchs mensuels avec finale cfr à Malines pour le pistolet.

25 mètres

- une remarque d'ordre administratif a été formulée, le document présentant les différents remboursements faisant suite aux sélections nationales et entraînements .22/ .32/ .38 n'est absolument pas évident à analyser en partant du principe que seuls sont indemnisés les tireurs ayant obtenu une place en équipe nationale. Ce papier fait apparaître clairement des différences quant aux interventions pour les munitions... à uniformiser pour les années à suivre.

50 mètres

300 mètres

- trop de tireurs doutant de la qualité de l'électronique à Marchen-Famenne, pourrait-on installer une contre-cible afin de vérifier, à chaque passe, la qualité du tir et les groupements réalisés. Ces derniers correspondent-ils avec le document imprimé par la SIUS, et l'annonce du tireur ?
- Je suppose que ce n'est pas une demande exceptionnelle, compte tenu du doute perpétuel qu'ont ces tireurs.

René Lauwers

Championnats hennuyers à Dour

Dernièrement ont eu lieu au stand de tir à Dour, les Championnats du Hainaut en tir super calibre, organisés par la FST Hainaut et qualificatifs pour les Championnats de l'Aile francophone, dans pas moins de 14 disciplines. Quant au super calibre, c'est avant tout une discipline créée pour amener à la compétition des tireurs qui faisaient du tir de loisirs.

Quelques résultats :

Séniors 1

- 1 Verbruggen Claude
- 2 Themont J-Claude
- 3 Meunier Pierre

Séniors 2

- 1 Clerbois J-Pierre
- 2 Descamps Willy
- 3 Populaire Oswald

Vétérans

- 1 Hanneuse Joseph
- 2 Delaunois Carl

Equipes

- 1 Dour 1001
- 2 Casteau 997
- 3 Maurage 992
- 4 Morlanwelz 959
- 5 Beloeil 1 956

Paru dans «La Province» le 9 mars 1995

Petites annonces

Le prix d'une petite annonce est pour nos membres de 150 frs par parution.

Le texte et le montant sont à envoyer en même temps à Moyens de Diffusion : compte BBL 360 0241159 23 et doivent nous parvenir **au plus tard** le 1er du mois de parution.

Avec autorisation : Walther GSP 22 LR gaucher, hausses, guidons, chargeurs et une détente de tir à sec. Prix : 25.000 frs. S & W mod 19 target "Combat Magnum 357" canon 4" + crosse Pachmayr et boîte d'origine. Prix : 12.000 frs. S & W mod 60, canon 2", cal. 38 SP, inox + gaine et boîte d'origine. Prix : 12.000 frs. les trois armes dans un état impeccable. Recherche : S & W mod 649 année 1993, neuf "Bodyguard inox". Tél : 064/ 45 89 86

Avec autorisation : Carabine Sport Match Walter 22 LR équipée pommeau, crochet réglable, dioptré Gémans. Prix : 16.000 frs. Carabine à air Feinwerkbau modèle 300 Match avec appuie joue. Prix : 16.000 frs. Tél : 02/ 736 05 21

Crosse large droitière Morini pour S & W. Etat impeccable. Prix : 4.000 frs. Tél : 065/ 63 33 79 le soir.

Avec autorisation : Pour collection : Flobert 9mm système Warnant, canon hexagonal. Prix : 2.000 frs. Carabine .22 marque Unique modèle T.66 Match, fût noyer huilé. Cédée à 12.000 frs. Tél : 069/ 76 98 90

Winchester "Marlin" 30/30 neuf avec coffret en bois. Prix : 15.000 frs. Matrice pour recharge, cartouches (17X20), 1 bte de 500 gr de poudre Vectan SP7, têtes blindées (4X100), amorces (3X100). Prix à débattre. Carabine Feinwerkbau mod 300S, cal 4,5 pour gaucher. Prix : 15.000 frs. Tél : 069/ 54 87 60 le soir.

Avec autorisation : Pistolet Browning, cal 7,65 + chargeur + gaine ceinture, type police. Prix : 5.000 frs. Pistolet Feinwerkbau type 10 CO2 + 4 bonbonnes et accessoires + valisette fermeture à chiffres, parfait état. Prix : 20.000 frs. Recherche : Pistolet S & W type 52 .38 Spécial. Tél : 02/ 770 62 31

Avec autorisation : Pistolet Hammerli P240 cal. 38 et conversion cal. 32, faire offre. Tél : 084/ 46 73 79

Fusil de Trap "Perazzi" cal 12, modèle MS 80, très peu tiré. Prix : 80.000 frs. Tél : 068/ 65 75 48
Collection de cartouches d'armes de poing de plus ou moins 1860 à nos jours : 200 pièces environ (4mm à 45 Long Colt + cartouches P.N. calpinée). Le lot : 15.000 frs. Revues Gazette des Armes, lot de 70 revues environ, le lot 4.000 frs. Tél : 081/ 41 20 84 ou 084/ 21 07 55

Avec autorisation : Revolver Manurhin MR 93 - 4" nickelé 38/357 avec contre poids démontable. Peu servi. Prix : 13.500 frs. Tél : 087/ 33 43 63

A céder pour cause cessation totale activité tir depuis 1953, à plus offrant plusieurs revolvers S & W en 38 SPL, 357 x 44 magnum. Ruger 44 M et 45 Colt (SA). Autorisation et garantie bancaire lors transaction requise. Information et offre à G. Delaleuwe. Tél : 02/ 269 04 54

Avec autorisation : Revolver Dan Wesson modèle 15.2V 357 Magnum, avec 4 canons interchangeables 2 1/2", 4", 6", 8", 2 cosses (combat et target), différents guidons, holster cuir pour 4" le tout dans valise d'origine. Très bon état. Prix : 26.000 frs. Tél : 065/ 73 04 30 le soir.

Avec autorisation : Carabine ERMA modèle M 1 semi-automatique, cal 22 LR, canon 45 cm. Prix 15.000 frs avec lunette. Tél : 071/ 35 96 93

Avec autorisation : Carabine Grunig Std cal 308W. Prix : 35.000 frs. Free Rifle Keppler cal 308W. prix : 65.000 frs. Les deux armes avec garantie. Tél : 056/ 35 55 55 Fax 056/ 37 04 03

Avec autorisation : Pistolet Libre Hammerli 150, parfait état, vendu avec 2 cosses (Morini et origine). Prix : 35.000 frs. Vendu avec crosse origine : 30.000 frs. Tél : Mr Fischer 068/ 33 76 76 le soir

Suite au décès de Mr José Bogaert, membre de l'équipe nationale dans les années 60-70, spéc. Match Anglais : Carabine à air Feinwerkbau droitier 300 S, neuve : 20.000 frs

Avec autorisation : Car. 22 Anschutz super match : 30.000 frs. Car. 22 russe Vostok Tano sup. match : 25.000 frs. 2 fusils Lee Enfield .22 : 7.000 frs chacun. Télescope Kowa : 5.000 frs + veste et pant. taille 54.

Arme de collection : Car. 6m/m H.S. type Martini-Francotte avec pom. (env. 1930): 10.000 frs. Tél : 02/ 736 36 63 - 02/ 734 98 91

Avec autorisation : S & W mod 34, 22LR, 2". Prix : 10.000 frs. S & W mod 13, 357 mg, 4". Prix : 9.000 frs. Browning 1922 - 7,65. Prix : 4.500 frs. Carabine US M1 - 30M1. prix : 11.000 frs. Carabine Trombone 22LR. Prix : 16.000 frs. Tél : 068/ 28 12 95

Avec autorisation : Pistolet de compétition IJ 35 cal 22LR avec valise et pièces de rechange (chargeur, ressorts, percuteur, hausse, brosses, guidon etc ..) crosse d'origine droitier. Etat neuf. Prix avec

300 balles 19.500 frs à discuter. Tél : 041/ 80 28 08

Avec autorisation : Revolver Manurhin, cal 357/38 type 88 avec crosse compétition. Prix : 16.000 frs. Pistolet S & W type 52 aut. + 2 chargeurs + crosse compét. cal 38 SPL WC. Prix : 26.000 frs. Pistolet CO2 Feinwerkbau C 25, 3 diff. guidons + compensateur, crosse compétition. Prix : 25.000 frs. le tout dans un état parfait. Tél : 084/ 31 69 65

Avec autorisation : cause double emploi, Revolver S & W .32 en parfait état. Tiré 1000 cartouches. Détente préparée. Possibilité de crosse anatomique. Prix : 17.000 frs. Tél : 071/ 78 87 31 après 18h

Avec autorisation : Revolver S & W mod 617 target, canon 6", inox. Etat strictement impeccable acheté fin janvier 1995, tiré 500 coups. Prix : 16.000 frs Pistolet à air Diana mod 5 G, impeccable acheté fin janvier 95. Prix : 2.000 frs. Tél : 064/ 44 25 16 ou 55 46 55

Avec autorisation : Korth cal 32 Long, très peu tiré, état neuf. Poignée adaptée pour le tir. Prix : 60.000 frs. Pistolet FN 9 para, hausse réglable, 3 chargeurs. Prix : 18.000 frs. Colt 45 nickelé et mat, état impeccable + 2 chargeurs. Prix : 17.000 frs. Tél : 071/ 43 55 04 après 20h

Cherche d'occasion

Carabine à air type Match, crosse gaucher. Tél : 083/ 41 59 23

Recherche tout renseignement, livre ou document sur le montage et démontage du bloc culasse de la carabine de marque Martini à 1 coup et de calibre 22 LR. Tél : 071 81 49 72

Achète

F.N.C. 5,56 très bon état. FAL belge 7,62 Full Auto F.N. Bon état. GP 9mm F.N. très bon état. Usage privé. Pas marchand. Tél : 071/ 38 96 73 le soir.

Armes volées le 3 février 1995

Revolver Dan Wesson, mod. FB7K 4" inox, 357 mg. n° 357S006/62. Pistolet S & W mod 659, 9mm para, n° TBH 5410. Pistolet Makarov 9mm mak.; n° TB 1340. Pistolet Norinco, mod 1911 Al. 45 ACP, n° 519736. Pistolet FN, baby, 6,35 mm, n° 116. Si vous avez des renseignements sur ces armes, contactez Mr Guillaume au 071/ 51 58 62

Armes volées le 18 mars 1995

Pistolet Vostok 22 LR n° 871768. Morini mod 102E cal 22 LR n° 2319. Si vous avez des renseignements sur ces armes, contactez Mme Dandois au 071/ 45 14 18



SOCIÉTÉ ROYALE DE TIR SAINTE BARBE C.T.S.

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

Anno 1826

Affiliée sous le n° 4/80 à l'Union Royale des Sociétés de Tir de Belgique

• Aile Francophone •

Siège social : rue des Marlis 9 - 4140 SPRIMONT

Siège d'exploitation : Carrière de Florzé - Grand'Route - 4140 SPRIMONT

Nous avons le plaisir de vous informer de la fusion des deux clubs suivants:

l' ASBL Société de Tir Royale Sainte-Barbe dont le siège social était situé à Grivegnée, rue H. Pirenne 5 affiliée à l'URSTB sous le n° 4/80

et

l' ASBL Club de Tir Sprimontois dont le siège Social était situé à Sprimont, rue des Marlis 9 affiliée à l'URSTB sous le n° 4/414.

Ces deux clubs ont décidé de mettre leurs ressources en commun et de créer une nouvelle ASBL qui se dénommera désormais:

«SOCIÉTÉ ROYALE DE TIR SAINTE BARBE C.T.S.»

Siège Social: rue des Marlis 9 à 4140 Sprimont.

Siège d'exploitation: Carrière de Florzé, Grand'Route à 4140 Sprimont.

Le Comité exécutif se composera comme suit:

Président: JACQUET Georges
rue des Marlis 9
4140 SPRIMONT.

Vice-Président: ERNON René
rue Malgagnée, 53
4040 HERSTAL.

Vice-Président: GREGOIRE Pierre
rue des Vennes, 68
4020 LIEGE.

Secrétaire-Trésorier:
HELIN André
Quai des Ardennes, 135/1
4031 ANGLEUR.

Ce Club restera affilié à l' URSTB-F sous le n° de matricule 4/80.

Le matricule 4/414 sera supprimé et tous ses membres seront transférés, dès à présent au 4/80.

Les ressources communes permettront d'entreprendre d'importants travaux dans le but d'agrandir les installations et d'obtenir des stands plus performants: 5 lignes à 10m bien à l'abri.

23 lignes à 25m.

15 lignes à 50m.

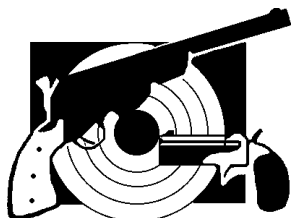
Nous espérons pouvoir inaugurer ce nouvel établissement vers avril prochain.

Nous vous remettons sous ce pli: une copie des nouveaux statuts qui seront publiés prochainement aux annexes au Moniteur Belge.

un exemplaire du Règlement intérieur du Club.

A. HELIN.
Secrétaire.

G. JACQUET.
Président.



ARMES J. LESIRE

RUE FELIX PROTIN , 56 - 5060 AUVELAIS



071 - 77. 67. 63

Heures d'ouverture de 9 à 19h

Fermé dimanche et lundi

Pour les Carabiniers

Vestes

Gants

Bretelles

} Sauer

Pour les Pistoliers

Les meilleures marques représentées en Belgique.

Conditions spéciales sur Beretta - Pardini

Smith & Wesson et Colt

Pour le tir aux clays

A partir de cette année, nous sommes concessionnaires "Mirage".

Cartouches T 3 en 24 - 28 et 32 grs (cal 12) à partir de 4.800 frs le mille

A l'achat d'un fusil Beretta, vous recevez un super cadeau !

Ventes - Achats - Echange

S.R.T. Morlanwelz

a le plaisir de vous inviter à participer au 10ème Challenge Louis Putzeys, le samedi 13 mai de 9 à 12h et de 13 à 18h30 et le dimanche 14 mai de 9 à 12h et de 13 à 17h. Disciplines carabine libre couché 600 points (9 lignes) et carabine 10m 400 points (6 lignes). Renseignements et inscriptions : rue de l'Enseignement 5a Morlanwelz, tél : 064/45 93 38 le mercredi de 17h30 à 19h30, le samedi de 9 à 12h et 13h30 à 17h30, le dimanche de 9 à 12h30. Réservation indispensable pour la carabine 50m avant le 10 mai 1995. Petite restauration.

C. C. Amay Thiers

organise les 27 & 28 mai, un concours au pistolet 22 LR doté d'une table de lots. A l'occasion du 30ème anniversaire, un lot spécial sera tiré parmi les participants. Tireurs licenciés discipline 16. Les réservations sont à faire par téléphone au 085/ 31 63 62 les mercredis et vendredis de 19 à 21h30 ainsi que les samedis et dimanches de 9 à 12h.

C.T. Habay

Dates des manifestations de notre club :

29-30 avr. et 1er mai Rassemblement des Arquebusiers de Belgique

24 & 25 juin Winchester Cup journées western

19 é 20 août Fête de la Carabine

2 é 3 sept. Fête du Poing

8 & 9 sept. Tir au canon par les Canonniers Hollandais

17 sept. Championnat National 100m A. Anciennes

23 & 24 sept. Rendez-vous des Ardennes ABA

Le stand est équipé d'une installation de cible mobile "Sanglier courant" réglementaire UIT et chasseurs.

Intertir

organise son 2ème concours d'armes de poing du 25 au 28 mai, armes petit et gros calibre (max .38) - 30 balles précision et pistolet à air et CO2, 60 coups, 14 lignes de tir. Horaires jeudi 25 mai de 15 à 20h30; vendredi 26 mai de 18 à 20h30; samedi 27 mai de 13 à 20h30 et dimanche 28 mai de 10 à 16h. Le stand se situe rue de Baelen à 4840 Welkenraedt, tél : 087/ 88 27 82. Petite restauration sur place. Réservation possible au 087/ 88 38 26 de 19 à 21h.

C.T. Heinsch

organise cette année également plusieurs concours internationaux et "folkloriques" pour lesquels tous les tireurs licenciés URSBF sont cordialement invités; signalons déjà :

18/06 Tir folklorique pour armes de poing de tous calibres

22-23/07 Concours international carabine .22

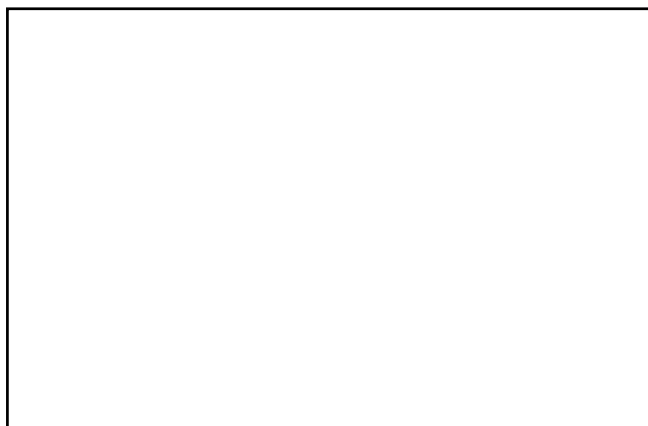
12-13/08 Concours international pistolet .22 et plus

17/09 Tir folklorique pour armes d'épaule

15/10 Concours pour armes de poing super calibre

D'autres concours d'envergure sont également planifiés, ne citons que pour l'instant des tirs organisés en collaboration avec la Régionale de Luxembourg de l'Amicale Para-Commando (mi-juin ?) mais ouvert à tous et les Arquebusiers de Belgique (en automne ?). Tous les renseignements désirés relatifs à ces organisations peuvent être obtenus au secrétariat du club 123, rue de Longwy à 6790 Aubange, tél : 063/38 77 57 ou durant les week-ends au stand Bois du Beynert à Freylange.

Ecole de Tir Sportif Avenue du Tir, 7000 Mons.



La Direction de l'ETS informe les jeunes et moins jeunes tireurs sportifs que la prochaine session reprendra au mois de septembre prochain.

Ces cours de Tir Sportif sont destinés aux candidats qui désirent se perfectionner dans notre belle discipline, qui demande concentration et maîtrise de soi, afin de pouvoir accéder aux plus hauts échelons de notre sport (Championnats de Belgique, d'Europe, du Monde et Jeux Olympiques).

Les cours sont donnés par des Moniteurs chevronnés qui ont fait leurs preuves et pourront apporter aux débutants leur expérience en la matière afin de leur faire gagner du temps et de ce fait leur permettre de rattraper très rapidement «les Anciens».

N.B. Les tireurs débutants trouveront sur place le matériel nécessaire pour les leçons. Les élèves qui auront suivi le cycle complet, armes de poing ou armes d'épaule, recevront un certificat (session 1995).

Calendrier 1995

Horaires de 10 à 12h et de 13 à 17h.

Armes d'épaule

1ère leçon Sam. 16 septembre

2ème leçon Sam. 7 octobre

3ème leçon Sam. 28 octobre

4ème leçon Sam. 18 novembre

Armes de poing

1ère leçon Sam. 23 septembre

2ème leçon Sam. 14 octobre

3ème leçon Sam. 4 novembre

4ème leçon Sam. 25 novembre

Bulletin d'inscription à envoyer à

R. Houman, 13 rue du Fraignat à 1325 Corroy-le-Grand.

Tél : 010/ 68 86 23

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Date de naissance.....

Téléphone.....

Club.....

Profession.....

Discipline choisie.....

Frais de participation : 3.000 frs (par cycle complet)

Moins de 18 ans : 1.500 frs

A verser au compte n° 000-0677249-92 de R. Houman, (ETS 94)

Le nombre de places étant limité, il est souhaitable de ne pas tarder à renvoyer votre bulletin d'inscription.

Les places seront retenues dans l'ordre d'arrivée des versements.

Les élèves recevront une carte d'accès aux cours lorsque les formalités administratives précitées seront réglées.

**La Direction ETS
R. Houman**

ATHLETISME

Il n'y a pas que les athlètes qui, pour obtenir une licence, devront passer chez le médecin.

A la suite d'un décret de la communauté française les officiels (c'est-à-dire juges, chronométreurs, starters, etc...), dirigeants de clubs et même entraîneurs sont priés de rentrer désormais un certificat médical.

Pour une question d'assurance. Ainsi ils bénéficieront gratuitement de l'assurance individuelle, Accidents de la Ligue Francophone.

Mais la circulaire fédérale ajoute :

Les montants de ces primes d'assurance seront comptabilisés dans les factures des clubs en fin de saison.

La gratuité sur le compte des clubs...

L'avenir du Luxembourg 29/12/1994

LA GRATUITÉ

SUR LE COMPTE DES CLUBS ...?

Telle était l'information parue et qui nous était envoyée par l'attentif président de la province Mr Arthur De Beir s'inquiétant de ce nouveau décret...

Bien sûr, la question était «et chez nous?».

Il n'y a pas de décret nouveau; tout cela est et n'est qu'une conséquence insidieuse de diverses législations ou habitudes des fédérations :

- les assurances demandent en début d'année le listing des membres affiliés,
- or, ne sont affiliés que les membres qui ont envoyés un certificat médical, Donc ...

Donc, voilà les officiels (c'est-à-dire juges, chronométreurs, starters, etc...), dirigeants de clubs et même entraîneurs

de l'athlétisme priés de rentrer désormais un certificat médical.

Bien sûr, il est possible de faire autrement. La question étant de savoir qui va payer, l'Athlétisme le facture aux clubs, c'est tout; il aurait pu créer un fichier de personnes non membres et assurées !?! non membres ...!!!???

Cela permet de révoquer le problème de la buvette des clubs.

A moins de payer aux Accises la taxe permettant d'ouvrir un café, ne peut se trouver dans la buvette que les membres de l'URSTB-f...

Ben oui... si un non-affilié se trouve dans la buvette, vous n'êtes pas en ordre pour les Accises, le club n'est plus "privé"... Restons sérieux; mais si l'Avenir du Luxembourg en parle, ce sera un "scoop".

Cercle de Tir Arlonais

vous invite à son 28ème Grand Prix du Maitrank qui se déroulera les 13 et 14 mai. Ce concours comprend deux épreuves : Pistolet 10m (40 coups en 1h15) et Pistolet 25m (.22 ou .32 ou .38, 20 coups fixe et 20 coups tir rapide). En plus, il sera organisé un concours spécialement réservé aux Poussins et Benjamins, pour pistolet ou carabine 10m (40 coups en 1h15, potences disponibles). Table de prix par discipline et tirage au sort de plusieurs lots entre tous les participants. Réservations souhaitées au tél/fax 063/600685 ou tél : 063/22 74 45. A bientôt !

a l'honneur de vous inviter à :

1) Coupes du Hainaut 1995 le samedi 29 avril de 10 à 18h pour la carabine 10m et le samedi 27 mai pour le pistolet 10m.

2) Biathlon du CT Mouscronnois organisé pour la première fois le dimanche 11 juin de 9 à 16h **en faveur des enfants contaminés par Tchernobyl**. Le but est de récolter des fonds pour que certains enfants puissent passer des vacances dans notre région. Inscriptions au stand de tir Mouscronnois rue de la Liesse 55 à Luvingne. Le programme se compose d'un tir à la carabine ou au pistolet 10

coups; d'une course à pied d'environ 5 kms et dernier tir carabine ou pistolet 20 coups. Réservations souhaitées avant le 20/05/95 au tél 056/34 27 17. Nous vous attendons nombreux.

3) Grand Prix de Mouscron, le 20 octobre de 17h30 à 21h, le 21 de 10 à 20h et le 22 de 8 à 16h; pour les disciplines 9 et 11 à air, 60 coups pour les Séniors, Juniors Hommes et moins-valides, 40 coups pour les Dames, Juniors Dames et Cadets, 30 coups pour les Benjamins et Poussins. En discipline 13 - 30 fixe et 30 duel cal .32 - .38 et discipline 16 calibre .22. Réservations obligatoires pour le 30 septembre au plus tard.

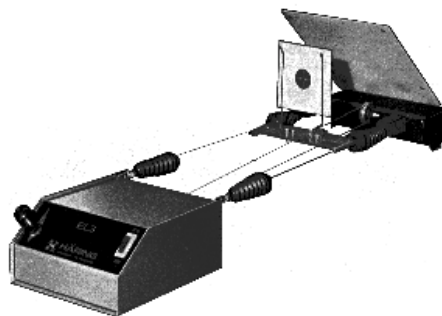
H'ARING

Fabricant d'Installations
de Tir Sportif

Trade & Type Sprl. - Rue Saint Jean, 41 - 4840 Welkenraedt - Tel. 087/89.03.50 - Fax. 087/88.38.85

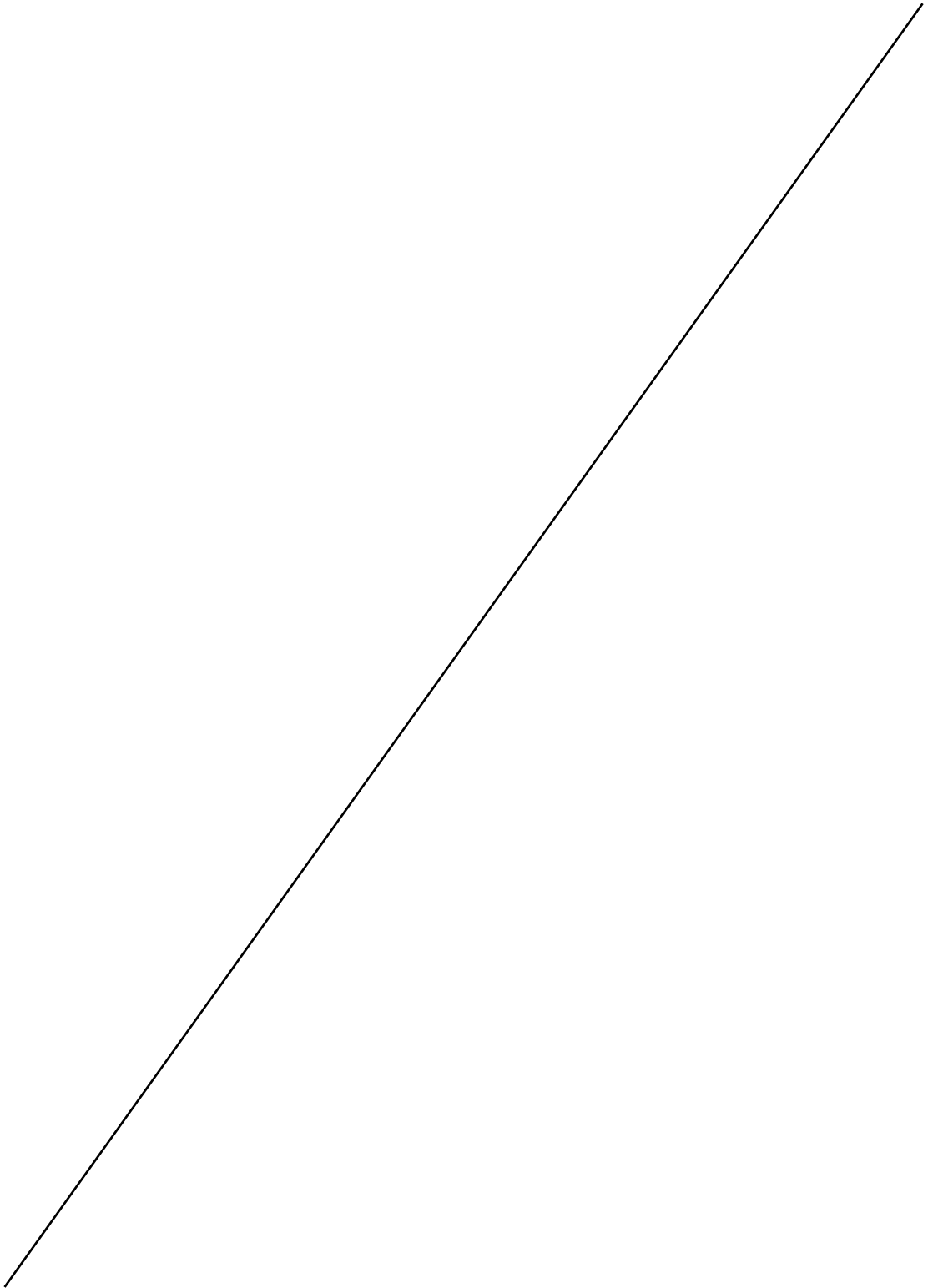
Ramène cibles
pour tir à 10 M
pour carabine et pistolet à air

EL3

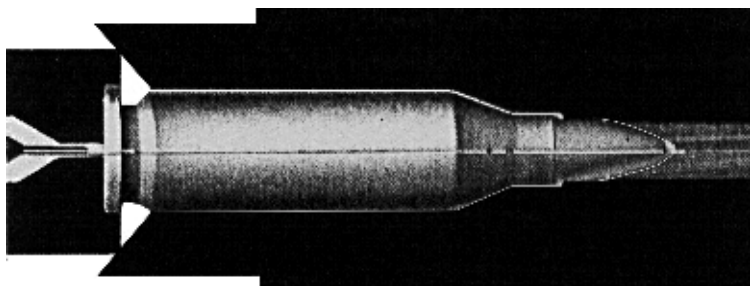




■ Informations du C.O.I.B. ■



Concentricité des cartouches



Lors de la fermeture du verrou d'une carabine, la cartouche, sous son propre poids, se pose dans la partie basse de la chambre. Bien peu bien entendu; mais la lecture des tolérances possibles entre une douille dans la fourchette des normes et une chambre correspondant aux normes laisse un jeu, qui serait visible à l'oeil nu si l'oeil pouvait y aller voir.

Bien sûr, les méthodes de rechargement telles que le recalibrage partiel ont pour effet de placer l'axe de la douille dans l'axe du canon mais... mais certaines armes ont la mauvaise habitude de ne pas digérer celui-ci.

Les armes à culasse à tenons arrière ont une culasse plus élastique à la compression; le "partiel" n'est réalisable que 4 fois environ, la douille s'allonge et finit par serrer, coincer, le verrou dur à fermer... donc on introduit des contraintes dans la culasse et la cartouche préjudiciables à la précision.

La première règle :

Est que la cartouche doit se trouver au centre absolu du canon, de façon libre, sans contrainte... et l'on entend par absolu le millième de mm.

Les axes doivent coïncider, or les douilles ça se fabrique par estampage comme des casseroles.

Le collet a rarement une épaisseur régulière et il n'est pas rare de voir une différence d'épaisseur au collet de 15/100 de mm...

Dans ce cas, la balle sort de la douille avec un désaxement de 0,15 mm, s'enfonce sous la terrible pression dans le début de la rayure et part désaxée vers la cible.

Que la balle soit un peu trop grosse ou trop petite dans le canon, n'est pas important à ce moment là, la balle n'a pas le choix; poussée par une terrible pression l'avant ne veut pas avancer et c'est l'arrière qui pousse et si elle est trop petite, elle gonfle au diamètre du canon.

Si elle est trop grosse, elle est rabotée par les rayures. Mais le désaxement permet à la force centrifuge d'exercer une force tirant la balle vers la perpendiculaire de son axe, ceci étant la cause du cercle de dispersion.

La seconde règle :

Est que la cartouche doit tourner rond; donc la douille et la balle doivent tourner rond. La

balle doit en plus être au même diamètre que le canon.

Les balles

Une méthode utilisée par les spécialistes belges du tir longue distance est alors le recalibrage des balles blindées. Inutile de chercher dans les catalogues; c'est de l'artisanat pur.

Il y a deux composants usinés en acier rapide, le poussoir : s'installe comme un shell holder et peut recevoir la balle à recalibrer à sa partie supérieure.

le "dies" : s'installe comme les dies de recalibrage des douilles sur la partie supérieure d'une solide presse.

Utilisation :

- placer le poussoir sur le bras d'une presse à recalibrer les douilles,
- huiler la balle comme on le fait pour les douilles,
- poser la balle sur le poussoir,
- faire fonctionner la presse, notez que les balles recalibrées sortent par le dessus du "dies"
- essuyer et dégraisser.



Les balles après cette opération sont :

- rondes
- toutes au même diamètre
- toutes avec le même état de surface
- sèches et dégraissées.

Le dies a 2 diamètres :

dans la partie inférieure, le diamètre du poussoir, dans la partie supérieure, le diamètre à obtenir au centième près.

Des alésoirs "façon Paris" permettent ce type d'usinage. L'état de surface n'est pas "brillant" après un sérieux usage du dies, mais l'important est que même griffées le cuivre est mis à nu.

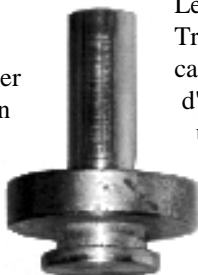
Ce type d'opération est sans doute la seule solution pour tirer du 7,5 Swiss; les bonnes balles de match ne sont disponibles que dans les diamètres 7,82 à 7,83 et le 7,5 se cantonne dans des diamètres plus proches de 7,8mm.

A défaut, un encuvrage sévère est d'office la raison des fins de matchs avec des séries à 95 sur 100.

Le résultat :

Très compliqué de répondre, ça dépend du reste, fusil, canon, douille, poudre, amorce, etc... et de la méthode d'essai. Une seule méthode admise, le tir de bench-rest avec un télescope de grossissement 24 fois et 40mm de diamètre monté sur le fusil.

Mais sans autre amélioration, un Tanner en .308 qui tenait 5 cm à 200m tenait ensuite 15mm sur 10 coups.



La douille

L'épaisseur au collet n'est, même sur des douilles de match, pas tout à fait concentrique.

Les outils se trouvent dans diverses marques mais Lyman a une solution valable qui est d'utiliser le touret à raccourcir.

Un peu de temps, mais cela ne se fait qu'une fois dans la vie de la douille, mais pas sur une douille neuve car le pousoir de centrage ne rentre pas.

La douille doit être recalibrée d'abord, ou tirée.

On installe à la place du couteau à recouper la longueur une petite tête contenant un outil réglable qui va lécher la surface de la douille et la mettre à bonne épaisseur.

Quelques tours de manivelle et le colet est concentrique.

Alésage du trou d'amorce à 2mm, mise à longueur et ébavurage élèvent la douille de son rang de casserole estampée et excentrique au rang de compétitrice digne éventuellement des championnats du monde...

L'assemblage

Après l'amorçage, le chargement, reste le placement de notre ogive bien ronde sur la douille.

L'enfoncement de la balle dans la douille ne doit pas ruiner la concentricité de celle-ci. Le diamètre de l'olive doit être adapté lui aussi.

Les olives des outils du commerce sont généralement trop petites, elles sont conçues pour maintenir solidement les balles même étroites et même si on tire celles ci dans un Fal semi-auto ou full-auto.

Nos carabines à un coup peuvent se contenter d'un serrage du collet moindre, presque nul.

Mais il faut une olive mesurant environ 4/100mm en moins que la balle ou le canon.

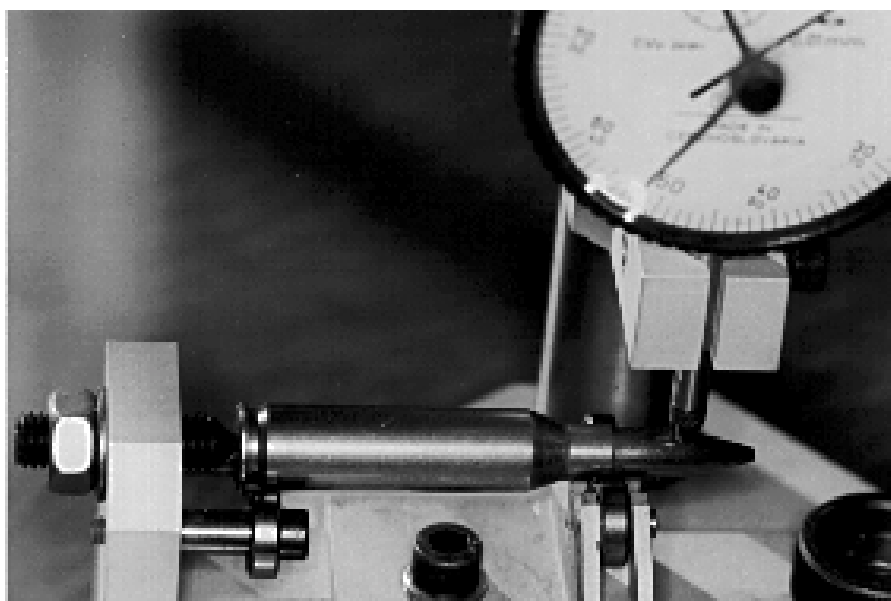
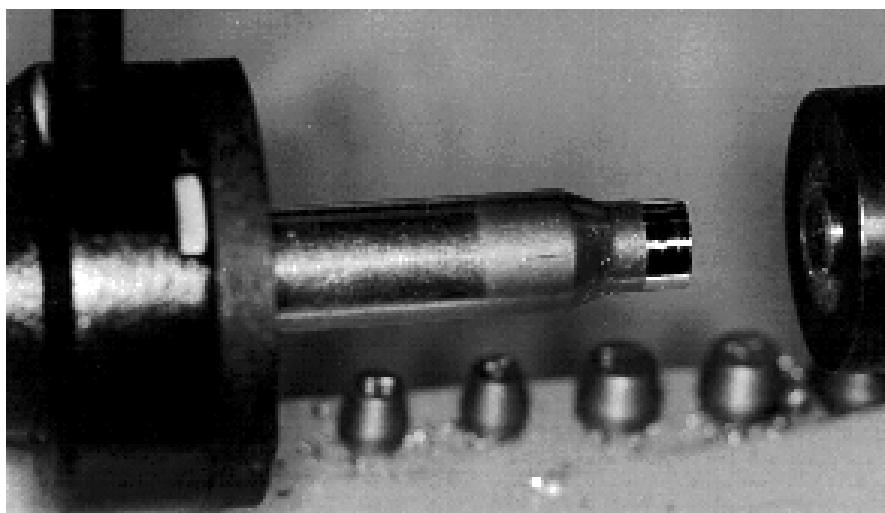
L'enfoncement de la balle ne pliera pas alors le collet qui s'effondre lorsqu'on enfonce la balle.

Le contrôle

Au comparateur, comme le montre la photo. La cartouche tourne sur roulement à billes et le comparateur indique le voilage.

Un voilage de 1/100 de mm est l'objectif mais cela n'est vraiment pas facile.

Si vous êtes dans la gamme 0,15 mm vous n'égalez que la qualité "de



guerre"; 4/100 est un niveau moyen tout à fait acceptable pour le haut niveau, 8/100 et plus semble être la limite maximum; plus vous êtes vraiment mauvais, à revoir.

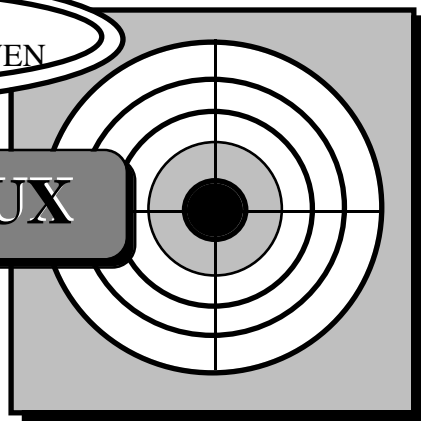
Toujours une seule méthode de contrôle final, le tir appuyé avec télescope: on a déjà vu moins de 20mm pour 10 coups mais à 300m cette fois.

ETIENNE Georges

CIBLES OFFICIELLES
OFFICIEEL SCHIETSCHIJVEN

A. BAILLIEUX

*Av. E. Cambier, 151
1030 BRUXELLES
tel : 02 / 7343278*





UNION ROYALE DES SOCIÉTÉS DE TIR DE BELGIQUE - Aile Francophone

Association sans but lucratif

Sous le haut patronage de S.M. le Roi.
Affiliée à l'Union Internationale de Tir
et au Comité Olympique Belge
Fédération reconnue par
l'Exécutif de la Communauté Française

**Championnats
de l'Aile 1994**

MESSAGE DES GESTIONNAIRES
DU REGISTRE CENTRAL DES ARMES.

**DEMANDE D'OBTENTION D'UNE
CARTE EUROPÉENNE
D'ARMES À FEU.**

Un nombre impressionnant de tireurs de notre fédération prennent le malin plaisir de remplir les 10 lignes prévues sur le formulaire de demande d'une carte Européenne.

Ils en profitent pour mettre toutes les armes qu'ils ont chez eux.

Le Registre Central des Armes se demande s'il est bien nécessaire de mettre toutes vos armes sur le document.

Vous n'utilisez pas 10 armes pour faire une compétition à l'étranger ?

Le Registre Central des Armes craint que lors d'un contrôle à l'étranger, la Police ou l'autorité Judiciaire du pays visité puisse exiger de voir toutes les armes dans vos bagages.

Il est aussi possible, que vous puissiez être assigné à résidence, le temps que la police puisse examiner si vos armes sont bien en Belgique.

La seule crainte de l'Autorité à l'étranger, est que vous ayez cédé votre arme à une personne qui ne peut en avoir.

J. Dierckxsens

**Le Registre Central des armes
nous écrit ...**

Le Registre central des armes demande aux tireurs sportifs de compléter correctement les formulaires pour l'obtention d'une carte européenne d'armes à feu.

Il y a lieu de suivre exactement les indications reprises dans le bas des demandes, la longueur du canon est à mentionner en cm et non en pouce. Le moindre renseignement erroné peut changer une arme de catégorie suivant les directives européennes.

La possession d'une carte européenne d'armes à feu ne doit pas être considérée comme un sauf-conduit permettant de circuler librement dans un pays de l'union européenne. Dans la majorité des cas il faut toujours l'autorisation du pays visité.

Trois cas peuvent se présenter :

1° L'arme est interdite, il est dès lors inutile de demander l'autorisation dans un pays de l'union.

2° L'arme est soumise à autorisation.

Dans ce cas il y a lieu d'envoyer la carte à l'étranger pour recevoir un cachet permettant l'importation temporaire de l'arme.

3° L'arme est soumise à déclaration, l'accès est possible dans un pays sans que l'on doive en faire la demande.

Il est demandé également de bien préciser les armes à poudre noire ou de panoplie pour éviter toute confusion avec une arme sujette ou non à autorisation.

PROPRIÉTÉ PRIVÉE
ACCÈS INTERDIT
ARMOIRES DE SÛRETÉ NOR-LYX

DISTRIBUÉ PAR

A.A.R. c.

Rue du Molinay, 41
B. 4100 SERAING BELGIQUE
Tel et Fax 00 32 (0) 41 36 42 33

documentation sur simple demande

NOR-LYX®

18 modèles possibles de 6 à 18 armes.



Au Bon Tireur d'Hacquegnies

a l'honneur et le plaisir de vous inviter à son critérium à air comprimé 10m carabine et pistolet sur 400 point, en son stand situé 14 Chée de la Libération à 7911 Hacquegnies.

Les dates sont les 26, 27 août, 2 septembre de 9 à 18h et le 3 septembre de 9 à 16h. Renseignements et réservations chez Mr Harvangt au 069/ 86 64 60 ou chez Mr Dehon au 069/ 66 35 50. Invitation cordiale à tous.

A.T.I.

L'ASBL Amis Tireurs Internationaux a le plaisir de vous présenter le programme des activités 1995 :

- 1) Uden (P-B) les 3 - 4 et 5 juin (Pentecôte) match international;
- 2) Strasbourg (F) match les 29 et 30 juillet et en plus, pour les intéressés : tourisme en groupe dans la région Alsace-Vosges, les 31/7 - 1/8 et 2/8;
- 3) Sprimont (B) rencontre internationale au niveau Club Ste Barbe/C.T.S. à Sprimont : la date reste encore à déterminer (septembre ou octobre ?)

Les disciplines de tir prévues lors de ces trois compétitions sont: 10m Carabine et Pistolet; 25m Pistolet Sport .22 et Gros Calibre; Vitesse Olympique; 50m Carabine 60 B.C. et 3 positions; Pistolet Libre.

Renseignements : Mr et Mme Pierre My - Tél : 041/ 65 56 51

Comité de la Province du Brabant

Assemblée Générale du 5 mars 1995

Président	Brusselaars Liliane	Avenue Cicéron 23/8 1140 Bruxelles	Tél : 02/ 726 26 04
Vice-Prés.	Houman René	Rue du Laid Burniat 49 1325 Corroy le Grand	Tél : 010/ 68 05 58
Trésorier	Talbot Philippe	Av. du Prince Héritier 180 1200 Bruxelles	Tél : 02/ 733 92 01
O & A	Langlet Robert	Allée des Roses 10 1400 Nivelles	Tél : 067/ 21 69 37
Secrétaire	Dubois François	Av. des Armures 21 1190 Bruxelles	Tél 02/343 78 39 fax 344 30 71
Dél. Tech. Car.	Tzoumacas C.	Perksesteenweg 9 1910 Kampenhout	Tél : 016/ 65 05 60
Dél. Tech. Pist.	Stevens J-Pierre	Avenue Cicéron 23/8 1140 Bruxelles	Tél : 02/ 726 26 04
Sécurité & Inf.	Houman René	voir plus haut	
Presse Prop.		s'adresser au Comité	
Sports, Loisirs et Jeunes		s'adresser au Comité	

Comité de la Province du Hainaut

Président	Meuter Odette	Place Ferrer 11 7170 Fayt-Lez-Manage	Tél/fax 064/ 22 75 46
Vice-Prés.	Verbruggen Claude	Rue de l'Hôtellerie 84 b 7860 Lessines	Tél/fax 068/ 33 52 17
Secrétaire	Grégoire Edith	Rue des Monthys 39 5651 Thy-Le-Château	Tél/fax 071/ 61 21 49
Trésorier	Hanard J-Paul	Rue Baldacq 18 7866 Bois-Lessines	Tél/fax 068/ 33 45 88
Dir. Technique	Lheureux Bernard	Rue de Baume 22 7170 La Louvière	Tél/fax 064/ 26 07 87
O & A.	Khmielnitzky Pierre	Rue des Monthys 39 5651 Thy-Le-Château	Tél/fax 071/ 61 21 49
Presse Prop.	De Pauw Claude	Rue F. Coppée 34 7110 Strépy-Bracquegnies	Tél : 064/ 67 59 85

Initiateurs 1995

Les inscriptions pour le cours d'initiateurs ADEPS-URSTBF ont été clôturées le 12 mars, jour de notre Assemblée Générale. Après convocation par l'ADEPS de 9 candidats retenus car licenciés au moins depuis 3 ans, deux personnes seulement se sont présentées afin de passer le premier test qui est le tir. Les autres ne se sont même pas excusées, sauf deux...

Malheureusement pour elles, ces deux personnes ont échoué au 1er test. Il est impensable qu'une personne se soit présentée alors que le secrétariat URSTBF l'avait refusée puisqu'elle ne possédait pas de licence 1995, ni 94, ni 93 et n'était pas convoquée. Le Président de son club nous a fait parvenir son certificat médical le 17 mars afin d'avoir enfin une première licence. En conséquence de tout cela, le cours 1995 est supprimé. Ces cours ne sont pas une rigolade. J'espère que l'année prochaine, les futurs initiateurs seront un peu plus sérieux. Un contrôle rigoureux sera fait à l'inscription en accord avec l'ADEPS. Un cours est programmé en 1996.

Ath Shooting Club

vous invite au Grand Prix de la Garde Civique aux Armes Anciennes les 13 & 14 mai. Disciplines : toutes disciplines Arquebusiers et MLAIC.

25 m : Kuchenreuter, Mariette, Cominazzo, Charlier, Warnant
50 m : Falisse, Ancion, Devillers, Tanegashima, Arquebusier, Miquelet, Comblain, Pieper, Montigny.

Restauration sur place. Inscriptions doivent parvenir au plus tard le 5 mai au Secrétariat Mme Rindin J. 178, rue de Nivelles à 1440 Braine le Château. Tél : 02/ 366 20 10

Armurerie SCHMIT J.R.

30, Grand-Rue L 9710 Clervaux
Tél : 00352 92055 Fax : 92056

Attention : à partir du 6 mai
Tél 00352 920055 Fax 00352 920056

Agent Général Hämmerli et Sig-Sauer

Service après-vente garanti.

- * Anschutz - S & W - Colt - CZ - FN - FWB
- * Têtes Haendler & Naterman téflonnées
9 mm para, 32 S & W long, 38 sp, 357 magn.
45 ACP, 44 magn.
- * Munitions 22 lrf. RWS - SK - Eley, S & B, Winchester, HP . . .
- * Poudres SNPE : BA, SP Tubal, Rottweil, Kemira
- * Lunettes de tir Knobloch
- * Vestes de tir et accessoires Gehmann
- * Articles de rechargement : RCBS, Lyman, LEE, Hornady
- * Têtes Hirtenberger :
9 mm 125gr FMJ 2.200.-/1000 p.
357 m 158gr SPFN 2.900.-/1000 p.
308 146 gr FMJ 3.600.-/1000 p.
- * Armes de collection.

Fermé les dimanches et lundis.

MATCHS INTERNATIONAUX

MUNICH AIR

26-27-28 Janvier 1995

Air rifle men - 1er match

1	Krebs	GER	598	104.1	702.1
2	Kraskowski	POL	592	103.7	695.7
3	Maksimovic	YUG	591	104.4	695.4
51	Velghe	BEL	582		
63	Arens	BEL	580		

Air rifle women

1	Ksiazkiewicz	POL	397	102.3	499.3
2	Matova	BUL	396	101.2	497.2
3	Pfeilschifter	GER	395	102.2	497.2
18	Bouque	BEL	392		
69	De Bock	BEL	380		

Air pistol men

1	Bassinski	BLR	587	101.1	688.1
2	Jirkal	CZE	582	102.2	684.2
3	Nowak	POL	583	100.3	683.3
63	Hommers	BEL	547		

Air pistol women

1	Skoko	CRO	384	99.1	483.1
2	Siniak	BLR	385	97.1	482.1
3	Boreisha	BLR	383	98.8	481.8
33	Vettenburg	BEL	371		

Air rifle men - 2ème match

1	Krebs	GER	597	102.6	699.6
2	Haakedal	NOR	595	103.3	698.3
3	Rolland	NOR	594	102.8	696.8
38	Arens	BEL	585		
65	Velghe	BEL	580		

Air rifle women

1	Pfiffner	USA	397	101.9	498.9
2	Juppala	FIN	396	102.2	498.2
3	Letcheva	BUL	395	102.7	497.7
14	Bouque	BEL	392		
78	De Bock	BEL	376		

Air rifle men

1	Bassinski	BLR	582	103.0	685.0
2	Gault	GBR	581	100.8	681.8
3	Bremond	FRA	578	101.0	679.0
45	Hommers	BEL	568		

Air pistol women

1	Grozdeva	BUL	389	98.6	487.6
2	Sekaric	YUG	387	100.2	487.2
3	Boreisha	BLR	382	99.5	481.5
24	Vettenburg	BEL	374		

Air rifle men - 3ème match

1	Bakes	CZE	597	103.1	700.1
2	Krebs	GER	596	102.4	698.4
3	Nejezchleba	CZE	594	102.9	696.9
58	Arens	BEL	580		
75	Velghe	BEL	577		

Air rifle women

1	Knels	GER	398	102.2	500.2
2	Vossen	USA	398	101.1	499.1
3	Vataker	NOR	396	102.2	498.2
56	Bouque	BEL	386		
68	De Bock	BEL	382		

Air pistol men

1	Neumaier	GER	585	100.3	685.3
2	Kratsovas	BLR	584	98.9	682.9
3	Pietrzak	POL	581	100.9	681.9
23	Hommers	BEL	575		

Air pistol women

1	Siniak	BLR	391	101.9	492.9
2	Boreisha	BLR	386	100.6	486.6
3	Meyerhoff	DEN	386	100.2	486.2
25	Vettenburg	BEL	373		

INTERSHOOT LA HAYE

1 au 5 février 1995

Air rifle men - 1er match

1	Krebs	GER	596	102.4	698.4
2	Riederer	GER	595	102.2	697.2
3	Van Bekhoven	NED	590	103.2	693.2
7	Mahaut	BEL	584	102.0	686.0
8	Velghe	BEL	585	97.5	686.5
16	Reymen	BEL	573		
16	Van Parys	BEL	573		

Air rifle women

1	Bouque	BEL	390	101.5	491.5
2	Buhlmann	SUI	391	99.5	490.5
3	Lordan	GER	391	98.0	489.0
10	Maes	BEL	384		
13	Heckters	BEL	381		
19	De Bock	BEL	371		
20	Prince	BEL	365		
21	De Wael	BEL	345		

Air pistol men

1	Eder	GER	583	102.9	685.9
2	Leatherdale	GBR	568	102.4	670.4
3	Brink	NED	572	96.5	668.5
8	Stevens	BEL	567	92.9	659.9
11	Smets	BEL	565		
14	Giaffreda	BEL	564		
15	Lauwers	BEL	563		
21	Hommers	BEL	561		

Air pistol women

1	Vettenburg	BEL	370	97.8	467.8
2	Ewen	GER	376	90.6	466.6
3	Ehlers	GER	366	97.8	463.8
11	Giminne	BEL	355		

Air rifle junior men

1	Abzieher	GER	591		
2	Boschan	GER	587		
3	Kummetz	GER	584		
8	Dendonker	BEL	557		
10	Dutre	BEL	552		

Air rifle junior women

1	Goetz	GER	387		
2	Knelis	GER	386		
3	Kablitz	GER	385		
5	Moris	BEL	375		
6	Hanard	BEL	369		
7	Niessen	BEL	368		

Air pistol junior men

1	Lambert	BEL	545		
2	Tams	GBR	536		
3	Everitt	GBR	477		

Air pistol junior women

1	Slachmuylders	BEL	360		
2	Dobbelstein	BEL	358		

Air rifle men - 2ème Match

1	Krebs	GER	596	103.8	699.8
2	Schweiger	GER	595	99.0	694.0
3	Riederer	GER	588	103.3	691.3
11	Mahaut	BEL	584		
12	Velghe	BEL	583		
15	Van Parys	BEL	575		
19	Reymen	BEL	570		

Air rifle women

1	Pfeilschifter	GER	395	101.7	496.7
2	Bouque	BEL	394	102.3	496.3
3	Buhlmann	SUI	394	100.3	494.3
13	De Bock	BEL	378		
14	Maes	BEL	377		
14	Prince	BEL	377		
16	Heckters	BEL	376		
21	De Wael	BEL	366		

Air pistol men

1	Eder	GER	591	98.0	689
2	Wikins	GBR	577	96.5	673.5
3	Leatherdal	GBR	573	98.0	671
9	Smets	BEL	566		
14	Giaffreda	BEL	566		
16	Hommers	BEL	565		
21	Stevens	BEL	562		
24	Lauwers	BEL	561		

Air pistol women

1	Vettenburg	BEL	378	96.5	474.5
2	Ehlers	GER	373	96.5	469.5
3	Ewen	GER	369	93.7	462.7
8	Giminne	BEL	360	86.4	446.4

Air rifle junior men

1	Abzieher	GER	594		
2	Kummetz	GER	579		
3	Boschan	GER	577		
7	Dutre	BEL	557		
11	Dendonker	BEL	551		

Air rifle junior women

1	Kablitz	GER	392		
2	Knells	GER	384		
3	Moris	BEL	384		
6	Niessen	BEL	375		
7	Hanard	BEL	366		

Air pistol junior men

1	Lambert	BEL	552		
2	Tams	GBR	538		
3	Everitt	GBR	468		

Air pistol junior women

1	Dobbelstein	BEL	353		
2	Slachmuylders	BEL	341		

CHAMPIONNAT D'EUROPE à AIR HELSINKI

du 21 au 27 février 1995

Air rifle men

1. Krebs	GER	597	100.5	697.5
2. Kurka	CZE	593	102.8	695.8
3. Zlydenny	RUS	595	99.7	694.7
47. Velghe	BEL	585		
62. Mahaut	BEL	580		
67. Arens	BEL	578		

Air rifle women

1. Matova	BUL	395	104.0	499.0
2. Grigorieva	RUS	395	101.1	496.1
3. Letcheva	BUL	394	100.7	494.7
28. Bouque	BEL	390		
69. De Bock	BEL	377		

Air rifle junior women

1. Bellenoue	FRA	396	100.0	496.0
2. Couesnon	FRA	392	103.0	495.0
3. Gotz	GER	395	99.9	494.9
29. Moris	BEL	382		

Air pistol men

1. Potteck	GER	585	101.0	686.0
2. Di Donna	ITA	582	102.8	684.8
3. Kiriakov	BUL	585	99.5	684.5
57. Hommers	BEL	564		

Air pistol women

1. Grozdeva	BUL	388	99.4	487.4
2. Klotchneva	RUS	387	98.9	485.9
3. Smimova	RUS	386	97.9	483.9
29. Vettenburg	BEL	373		

BALTIC CUP ARHUS DANEMARK

du 9 au 11 février 1995

1er match

Air pistol men

1. Hadryck	POL	587	101.7	688.7
2. Nowak	POL	583	103.0	686.0
3. Gevorgian	GER	584	96.9	680.9
11. Stevens	BEL	568		

Air pistol women

1. Meyerhoff	DEN	391	96.9	487.9
2. Sagun	POL	387	100.6	487.6
3. Vettenburg	BEL	376	98.3	474.3

Air rifle women

1. Ksiazkiewicz	POL	393	100.5	493.5
2. Christiansen	DEN	391	100.6	491.6
3. Jansson	SWE	388	103.2	491.2
4. Boucque	BEL	387	102.5	489.5
22. De Bock	BEL	367		

Air rifle junior women

1. Karisson	SWE	387		
2. Fasth	SWE	386		
3. Soderlund	SWE	384		
10. Moris	BEL	370		
11. Hanard	BEL	368		

2ème match

Air pistol men

1. Gevorgian	GER	587	99.1	686.1
2. Hadryck	POL	583	100.8	683.8
3. Pietrzak	POL	580	101.9	681.9
7. Stevens	BEL	576	94.2	670.2

Air pistol women

1. Sagun	POL	382	101.0	483.0
2. Vettenburg	BEL	382	99.3	481.3
3. Ludwig	POL	375	99.9	474.9

Air rifle women

1. Ksiazkiewicz	POL	394	99.7	493.7
2. Jansson	SWE	390	102.4	492.4
3. Bouque	BEL	390	102.1	492.1

Air rifle junior women

1. Karisson	SWE	387		
2. Moris	BEL	383		
3. Mauritzson	SWF	381		
10. Hanard	BEL	372		

WORLD CUP HAVANNE CUBA

du 1er au 8 mars 1995

Air rifle men

1. Rodriguez	CUB	591	99.9	690.9
2. Yanagadi	JPN	588	101.4	689.4
3. Tajuelo	ESP	587	101.9	688.9
18. Arens	BEL	577		
25. Velghe	BEL	574		

Air rifle women

1. Horneber	GER	394	102.0	496.0
2. Antolin	ESP	393	102.7	495.7
3. Letcheva	BUL	393	101.1	494.1
29. De Bock	BEL	376		

Air pistol women

1. Grozdeva	BUL	382	101.3	483.3
2. Logvinenko	RUS	383	100.1	483.1
3. Bondareva	KAZ	382	100.5	482.5
19. Vettenburg	BEL	373		

Free rifle 60 sh prone

1. Novak	CZE	593	103.6	696.6
2. Yanagadi	JPN	593	102.3	695.3
3. Mach	CZE	592	102.8	694.8
22. My	BEL	582		

LOCATION D'ARMES, MUNITIONS COMPRISES.

Lors de la réunion de la commission des armes, un membre de la Police Judiciaire a révélé que certains stands de tir, entre autres ceux qui sont exploités par des armuriers, louent les armes avec une carte journalière et dans ce prix la munition est incluse.

Nous devons vous rappeler, que suivant les termes de la loi, une arme ne peut être cédée et en particulier celle qui est accompagnée de l'autorisation MODELE 4.

Malgré nos demandes répétées auprès de la Commission des armes pour abroger les rigueurs de la loi pour les armes à canon long à un coup, dont la carabine 22LR, nous ne sommes pas parvenus à avoir satisfaction.

Le délégué du Ministre de la Justice, proposera un texte, pour que les invités d'un jour dans un club sportif et dans le cadre d'une promotion puissent avoir des facilités.

Une proposition de loi a été soumise aux membres de la commission en faveur de l'initiation à savoir : une autorisation provisoire délivrée par l'autorité pour une période de 6 mois et renouvelable une fois pour 6 mois, pour pouvoir tirer avec une arme de prêt.

La formule qui sera délivrée par la police sera GRATUITE.

J. Dierckxsens

VENTE DE MUNITIONS DANS UN STAND DE TIR

La cession de munition, ou la vente de munition, dans un club ou société de tir, est un acte qui est réglementé par la loi.

Les clubs doivent disposer d'un AGREMENT.

Cet agrément peut être obtenu GRATUITEMENT, auprès de Monsieur le Gouverneur de la province.

Dans sa déclaration, le club doit indiquer qu'il s'agit de petites quantités de munitions pour tir sportif.

Une contrainte; si vous avez reçu l'autorisation de Monsieur le Gouverneur, vous devez avoir et tenir à jour un registre, du type "C"

Contrôle.

La société de tir, ou club, peut s'attendre à avoir un contrôle régulier de son stock de la part de la police spécialisée.

J. Dierckxsens

Supershooting

Grand-Place, 2 - 7130 Binche

Tél : 064/ 33.71.77

Ouvert de 10h à 12h30 et de 14h à 18h - Fermé lundi & samedi ap-midi

.....

Stand de Tir : Zoning Bray - Péronnes (Binche)

De stock :

Simonov SKS Chinois - 7,62 X 39 - Neuf

Sten MK II - 9 P - Neuf

Mosin Nagant - 7,62 X 54R - 2 modèles

Lee Enfield N°1 MK III - 303 B - Très bon état

Lee Enfield N°4 MK I - 303 B - Très bon état

Carabine M 1 - 30 US - Très bon état

VZ 58 - 7,62 X 39 - Neuf

Garand M 1 - 30.06 - Très bon état

Ruger AC - 556 - 5.56 - Neuf

Kalashnikov AKM Roumaine pliante - 7,62 X 39 - Neuf

Colt AR 15 - 5.56 - Neuf

FM ZB 30 - 7.92 - Très bon état

Mauser FN - 30.06 - Bon état

PM Grease Gun M3A1 - Ithaca - 45 ACP - Très bon état

PM VZ24 et VZ26 - 7,62 TOK - Etat neuf

- Armes avec autorisation du Gouverneur -

* Toutes les munitions de stock *

(5,45 X 39, 5,56 - 7,62 X 39 - 7,62 N - 7,62 X 54 R - 7,62
TOK - 7.92 - 30-06 . . .)

Gun Club (ex Gun Service)

rue de l'Expansion 8 B
Zoning Industriel
de et à 4460 Grâce - Hollogne
041 / 47 00 27

Direction : Mr et Mme Pirard - Musique

Pour des raisons indépendantes de notre volonté notre publicité
n'a pu être diffusée dans le 1er numéro de notre journal Tirs.

10 postes 25 m

Ouverture :

Lundi	}	14 - 22 heures
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		Fermé
Dimanche		9 - 13 heures

Location : 4000 frs + 680 frs (licence) année civile
- pour les tireurs d'autres clubs en ordre de licence

2 possibilités : soit 4000 frs l'an
soit 100 frs la ligne

Calibres : Armes de poings → 44 mag
Armes d'épaule : 22LR; 30M1; 30-30 têtes pb;
44.40; 45-70; 357 Mag; 44 Mag.

Promotion : Munitions
.22 LR à partir de 1 fr
9 para à partir de 5,5 frs
45 ACP à partir de 10 frs
30M1 à partir de 10 frs



Le responsable ELEY sera à la disposition des tireurs lors des manifestations internationales suivantes, n'hésitez pas à le contacter si vous y participez:

M A R S

Championnat du Monde	La Havane
Jeux Panaméricains	Argentine

A V R I L

Coupe du Monde	Séoul
----------------	-------

M A I

Coupe du Monde	Hiroshima
----------------	-----------

J U I N

Coupe du Monde	Murich
Coupe du Monde	Milan

J U I L L E T

Championnat d'Europe	Budapest
Championnat de France	Bordeaux

A O U T

Championnat d'Allemagne	Murich
Championnat de GB (Bisley)	Angleterre

Par un graissage des fûtes spécialement conçu au point par E.L.Y. et en plus, les cartouches E.L.Y. augmentent la précision et prolongent la vie des armes.

*Distributeurs:
Ets Cujot sprl - Quai du Roi Albert 33
B4020 Liège.*

CARTOUCHES

ELEY .22

IMI

IMI - Industriemischmaschinen AG - 1974

Classement de certaines ARMES D'ALARME dans la catégorie des armes de défense

11 janvier 1995 - Arrêté royal classant certaines armes d'alarme dans la catégorie des armes de défense

Albert II, Roi des belges,

A tous, présents et à venir, Salut

Vu la loi du 3 janvier 1933 relative à la fabrication, au commerce, au port des armes et au commerce des munitions, notamment article 3, alinéa 6;

Considérant qu'il convient de clarifier la définition des armes qui, parmi les armes dites «d'alarme» ou «de start», doivent être considérées comme des armes de défense;

Vu l'avis du Conseil d'Etat;

Sur la proposition de Notre Vice-Premier Ministre et Ministre de la Justice et des Affaires économiques, et de Notre Ministre de l'Intérieur et de la Fonction publique,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article 1er. Sont rangées dans la catégorie des armes de défense, les armes courtes d'alarme qui n'ont pas fait l'objet, de la part du Banc d'Epreuves des armes à feu, d'une homologation attestant que l'arme n'est pas apte ou ne peut être aisément rendue apte au lancement d'un projectile solide, liquide ou gazeux.

Les armes d'alarme ayant fait l'objet de cette homologation sont rangées dans la catégorie des armes de panoplie.

La procédure d'homologation est décrite en annexe du présent arrêté.

Art. 2. Les personnes agréées qui détiennent des armes visées à l'article 1er disposent d'un délai de six mois pour en demander l'homologation auprès du Banc d'Epreuves des armes à feu.

Art. 3. Les personnes non agréées qui ont acquis librement des armes d'alarme qui n'étaient pas considérées comme des armes de défense, peuvent continuer à les détenir sans procédure particulière.

Art. 4. Notre Vice-Premier Ministre et Ministre de la Justice et des Affaires économiques et Notre Ministre de l'Intérieur et de la Fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 11 janvier 1995.

Albert

Par le Roi :

Le Vice-Premier Ministre et Ministre de la Justice
et des Affaires économiques,

M. Wathelet

Le Ministre de l'Intérieur et de la Fonction publique,
J. Vande Lanotte

Annexe à l'arrêté royal du 11 janvier 1995 classant certaines armes d'alarme dans la catégorie des armes de défense

Homologation des armes d'alarme

1. Procédure d'homologation par les fabricants et importateurs
1.1. La demande d'homologation doit être accompagnée des pièces suivantes;

- un plan en coupe contenant toutes les indications nécessaires au contrôle des dimensions et des matériaux utilisés et leur traitement;

- deux exemplaires types de l'arme d'alarme.

1.2. L'arme d'alarme doit porter les marques distinctives suivantes:

- identification du fabricant ou de celui qui s'en porte garant (marque d'origine ou marque de fabrique);

- le calibre selon les normes C.I.P. ou l'appellation commerciale de celle-ci;

- type et modèle de l'arme.

1.3. Caractéristiques de l'arme d'alarme:

- les dimensions de la ou des chambres doivent être conformes à celles prescrites par la C.I.P.;

- un bouchon en acier d'une dureté de $\geq 65 \text{ HR} \pm 2$ d'une longueur d'au moins 30 mm et d'une diamètre supérieur ou égal à celui du canon doit être inséré dans le canon lors de la fonte de celui-ci.

Ce bouchon doit être placé:

pour les canons de pistolet: à partir de la fin de la chambre;

pour les canons de revolver: au début du canon (côté du barillet);

- Si un trou d'échappement des gaz est nécessaire, celui-ci doit être perpendiculaire à l'axe du canon et se situer soit au-dessus soit en dessous du canon.

1.4. L'homologation comprend:

- la vérification de la conformité de l'arme suivant les plans et descriptions fournis;

- la vérification des marques distinctives;

- la vérification que l'arme n'est pas apte ou ne peut pas être aisément rendue inapte au tir de cartouches ayant un projectile solide, liquide ou gazeux.

1.5.- Après l'homologation, un exemplaire de l'arme est déposé au siège du Banc d'Epreuves des armes à feu.

L'autre exemplaire, revêtu de la marque d'homologation, est restitué au fabricant ou à l'importateur.

Le Banc d'Epreuves délivre une attestation d'homologation.

2. Apposition de la marque d'homologation par le fabricant ou l'importateur

2.1. L'autorisation d'apposer la marque d'homologation peut être accordée, pour un type et modèle d'arme, par le Banc d'épreuves des armes à feu au fabricant ou à celui dont la firme est mentionnée sur l'arme et s'en porte garant, ou à l'importateur.

2.2. L'autorisation est valable deux ans à partir de la date de l'homologation.

2.3. L'autorisation peut être retirée si les contrôles d'inspection effectués par le Banc d'Epreuves montrent que les conditions de l'homologation ne sont pas respectées.

3. Contrôle d'inspection

Au moins tous les deux ans, le fabricant ou l'importateur doit inviter le Banc d'Epreuves à venir faire procéder à un contrôle sur les armes homologuées fabriquées ou importées.

4. Procédure d'homologation pour des personnes autres que fabricants et importateurs

Pour les armes se trouvant sur le marché, le Banc d'Epreuves des armes à feu examinera les armes cas par cas et, si l'arme peut être homologuée, il apposera sur celle-ci la marque d'homologation et délivrera une attestation.

5. Marque d'homologation

B.E.L. plus un numéro de 5 chiffres.

Par exemple: B.E.L.
99999

-Vu pour être annexé à Notre arrêté du 11 janvier 1995 classant certaines armes d'alarme dans la catégorie des armes de défense.

ALBERT

Les répliques de revolvers à poudre noire = Armes de défense

Avis de la commission des Armes.

Les personnes présentes à la Commission des armes ont donné un avis négatif au Ministre de la Justice, en évoquant la vente libre de ces armes dans les autres pays d'Europe.

Le Ministre n'a pas partagé l'avis de la commission.

Le Ministre s'appuie sur les meurtres qui ont eu lieu les trois dernières années.

Des morts avec une arme courte, utilisant de la poudre noire.

CHANGEMENT DE DESTINATION.

Par définition, une arme de panoplie est une arme de collection, une arme que l'on fixe au mur, comme moyen de décoration, ou dans une armoire vitrée, dans la majeure des cas.

L'esprit de la loi a été contourné par des collectionneurs.

Du moment qu'on utilise ces armes pour tirer, elles sortent du cadre prévu par la loi de 1991.

POUDRE VIVE.

Suivant le rapport du Banc d'Epreuve au Ministre, certaines de ces armes peuvent utiliser de la poudre vive (au risque et péril du tireur), et nous pensons au revolver RUGER.

LE PATRIMOINE HISTORIQUE.

Le Ministre veut protéger les collectionneurs d'armes anciennes, une des raisons pour laquelle il a fixé la date limite de fabrication des armes à 1945.

LES REPLIQUES.

Tous les pistolets et revolvers, dont la fabrication est postérieure à 1944, feront l'objet d'une demande d'autorisation au Commissariat de Police de votre commune ou Gendarmerie, avec le formulaire 4. Et bien entendu l'inscription au Registre Central des Armes.

LE DELAI DE DECLARATION.

Tous les propriétaires des armes en question sont astreints de faire la déclaration. Le délai qui leur est donné est fixé au 30 septembre de cette année.

LE PRIX.

Si vous obtenez l'autorisation, celle-ci sera délivrée gratuitement. Donc rien à payer.

LES FUSILS.

LA PROTECTION DES COLLECTIONNEURS.

Lors de la réunion du 23 mars de la Commission des armes, nous avons assisté à un long débat au sujet des armes anciennes de guerre, entre-autre le Lee-Enfield et le Mauser. Tout ceci prouve que le texte de la loi est très nébuleux, et dans le cas d'une descente de Police, si celle-ci n'y voit pas clair, elle saisira le fusil.

Les principaux spécialistes, revendeurs de ce type d'arme, seront avisés par le Ministère de la Justice, par la voie d'une circulaire. Dans cette circulaire, il sera conseillé à ces revendeurs de visiter le banc d'épreuve, avec le fusil ou les fusils, en vue d'obtenir une attestation (d'authenticité). Cette manoeuvre préconisée par les membres de la commission mettra tous les collectionneurs à l'abri de surprises.

Ce document sera la seule preuve acceptable qu'aura le particulier qui achète ce genre de fusil de la régularité de son achat. Achat qu'il aura fait sous le couvert d'armes de panoplie. Ces armes de panoplie ne sont pas faites pour tirer.

20 SEPTEMBRE 1991. - Arrêté royal relatif aux armes de panoplie

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article 1er. Au sens de l'article 3, alinéa 4, de la loi du 3 janvier 1933 relative à la fabrication, au commerce et au port des armes et au commerce des munitions, sont considérées comme armes de panoplie les armes d'intérêt historique, folklorique ou décoratif:

1° se chargeant par la culasse, par la bouche du canon ou par l'avant du barillet, exclusivement avec de la poudre noire ou avec des cartouches à poudre noire à amorçage séparé;



19 JANVIER 1995. - Arrêté royal modifiant et complétant l'arrêté royal du 20 septembre 1991 relatif aux armes de panoplie.

Article 1er. Dans l'article 1er, 1°, de l'arrêté royal du 20 septembre 1991 relatif aux armes de panoplie, les mots «et dont le modèle ou le brevet est antérieur à 1890 et dont la fabrication est antérieure à 1945» sont insérés après les mots «avec des cartouches à poudre noire à amorçage séparé».



Article 1er. Au sens de l'article 3, alinéa 4, de la loi du 3 janvier 1933 relative à la fabrication, au commerce et au port des armes et au commerce des munitions, **sont considérées comme armes de panoplie** les armes d'intérêt historique, folklorique ou décoratif:

1° se chargeant par la culasse, par la bouche du canon ou par l'avant du barillet, exclusivement avec de la poudre noire ou avec des cartouches à poudre noire à amorçage séparé et dont le modèle ou le brevet est antérieur à 1890 et **dont la fabrication est antérieure à 1945;**

LES MUNITIONS.

Pour rappel, la vente de munitions pour ces armes de collection n'est pas autorisée, sans autorisation.

AUTORISATION D'ACHAT DES FUSILS HISTORIQUES.

L'autorisation pour l'acquisition de ces armes décrites ci-dessus, n'est plus nécessaire, sous le régime d'armes de panoplie (collection).

Si vous avez l'intention de tirer avec pareille arme, l'autorisation est indispensable.

J. Dierckxsens

CHAMPIONNATS DU HAINAUT 1995

Discipline 4

Séniors 1

1	Colin D.	587
2	Themont M.	586
3	Devroux Ch.	585
4	Langella L.	577
5	Cachoir M.	575
6	Dujardin F.	567
7	Malengreau A.	564
8	Andre L.	558
9	Vantroyes V.	554
10	Timmermans E.	549
11	Gerard M.	527
13	Scolart L.	527
14	Vanaudenaeren S.	490

Séniors 2

1	Malbrecq G.	532
---	-------------	-----

Vétérans

1	Cordier P.	573
2	Delinte R.	571
3	Quintin H.	566
4	Scheys R.	563
5	Spreux E.	529
6	Debeuf H.	509

Junior Homme

1	Malengreau G.	539
---	---------------	-----

Discipline 5

Dames 1

1	Richet M.	565
2	Marechauffe J.	525
3	Lietaert A.	523

Dame 2

1	Meuter O.	591
---	-----------	-----

Junior Dame

1	Hanard C.	560
---	-----------	-----

Discipline 6

Séniors 1

1	Mahaut C.	1124
2	Colin D.	1111
3	Gerard G.	1050
4	Wattiaux Y.	1041
5	Andre L.	977
6	Vanaudenaeren S.	922

Discipline 7

Dames 1

1	Prince S.	545
2	Richet M.	511
3	Malrechauffe J.	484

Junior Dame

1	Hanard C.	501
---	-----------	-----

Discipline 10

Kuchenreuter - Séniors 1

1	Termolle M.	86
---	-------------	----

2	Rindin J.	84
3	Mathieu Ph.	84
4	Reynders Ph.	81
5	Mention F.	76

Vétéran

1	Faillie R.	61
---	------------	----

Nagant

1	Mathieu Ph.	85
2	Rindin J.	79

Mariette

1	Mathieu Ph.	88
---	-------------	----

Cominazzo

1	Rindin J.	67
---	-----------	----

Vetterli - Séniors 1

1	Moullart B.	93
2	Dieu Ph.	92
3	Mention F.	90
4	Reynders Ph.	79
5	Termolle M.	74
6	Mathieu Ph.	64
7	Moulin M.	60

Vétéran

1	Faillie R.	76
---	------------	----

Albini

1	Termolle M.	86
2	Mathieu Ph.	82

Tanegashima

1	Moullart B.	69
---	-------------	----

Maximilien

1	Lasson J-C.	85
2	Dieu Ph.	54

Withworth

1	Mention F.	96
2	Lasson J-C.	94
3	Moullart B.	89
4	Dieu Ph.	88
5	Nedostouf J-P.	87
6	Reynders Ph.	61

Minie

1	Mention F.	83
2	Lasson J-C.	80
3	Nedostouf J-P.	67

Discipline 12

Séniors 1

1	Lheureux B.	551
2	Verbruggen C.	545
3	Themont J-C.	532
4	Pauwels D.	531
5	Herbint A.	526
6	Perilleux E.	508
7	Godefroid P.	505
8	Khmielnitzky P.	482

Discipline 14

Séniors 1

1	Denis D.	545
2	Salamone G.	534
3	Beaucamps L.	532
4	Gallez R.	524
5	Demoortel J-L.	523
6	Godefroid P.	517
7	Clinckart J.	514

8	Schaillie A.	513
9	Verbruggen C.	511
10	Wala O.	509
11	Zanatta Y.	509
12	Khmielnitzky P.	506
13	Pittevils M.	502
14	Vandin J-Fr.	501
15	Themont J-C.	498
16	Pottiez A.	497
17	Diricq M.	487
	Martin D.	487
19	Scheurs J-P.	486
20	Vanderscheren P.	483
21	Chapelle P.	476
	Messori M.	476
23	Carpentier G.	475
24	Bauwens B.	474
25	vercruysse Y.	466
26	Legat J-P.	458
	Perilleux E.	458
28	Termolle B.	456
	Duhoux J-P.	455
30	Vansnick A.	449
31	Lescart P.	436
32	Leoskool G.	430
33	Frans Ph.	429
34	Poliart J.	405
35	Giannone S.	383
36	Herbint A.	380
	Loeuil G.	380
38	Brognez M.	355
39	Laurent J-L.	338
40	Laurent L.	301
	Lheureux B.	cert
	Laloyaux J.	abs
	Vermeulen A.	abs

Séniors 2

1	Descamps W.	517
2	Cacheux R.	515
3	Clerbois J-P.	502
4	Hallez A.	467
5	Populaire O.	467
6	Fondu G.	456
7	Valembois A.	436
8	Merlin G.	414
9	Biarent G.	360

Dames 2

1	Dandois M-R.	481
2	Meuter O.	456

Vétérans

1	Hanneuse J.	470
2	Lecomte E.	420
3	Ruysschaert R.	284

Juniors Hommes

1	Diricq K.	480
2	Van Waesberghe R	406

Discipline 17

Séniors 1

1	Themont J-C.	266
2	Meunier P.	265
3	Vansnick A.	264
4	Dereme F.	260
5	Durieux D.	253
6	Pittevils M.	253
7	Gallez R.	251
8	Salamone G.	251
9	Pottiez A.	248
10	Lesenne F.	247
11	Liemans R.	247
12	Messori M.	244
	Vandin J-Fr.	244
14	Pinchart N.	243
15	Beaucamps L.	242
16	Colmant B.	237
	Herbint A.	237
18	Schaillie A.	236
19	Demoortel J-L.	235
20	Wala O.	230
21	Menu P.	229
22	Adam Ph.	227
	Godefroid P.	227
24	Vastesaeger M.	224
25	Mereu R.	220
26	Vercruysse Y.	216
27	Legat J-P.	214
28	Pauwels D.	201
29	Lefebvre S.	196
30	malfaire L.	189
31	Jaye J-M.	177
32	Bauwens B.	150
33	Vionne E.	141
34	Vandewaterre A.	135
35	Termolle B.	93
36	Mathy J-Fr.	26
qual	Verbruggen Cl.	279
qual	Lheureux B.	251
qual	Khmielnitzky P.	251
	Depauw Cl.	99

Séniors 2

1	Clerbois J-P.	243
2	Descamps W.	236
3	Populaire O.	226
4	Hallez A.	213
5	Andry J-C.	197
6	Colin G.	178
7	Charlin A.	161
8	Valembois A.	156
9	Lemaitre V.	130
10	Lefebvre J.	123

Vétérans

1	Hanneuse J.	208
2	Delaunois C.	142

Discours du Président de l'URSTB-f

Monsieur le Président National,
Mesdames les Présidentes des Sociétés de Tir,
Messieurs les Présidents des Sociétés de Tir,
Mesdames, Messieurs,
Chers Amis Sportifs,

Je déclare ouverte la 18ème Assemblée Générale Statutaire de l'Aile Francophone de notre UNION ROYALE.

Je vous souhaite à tous la bienvenue, vous représentez 73 sociétés de tir de la partie francophone du pays sur 112 clubs que compte notre a.s.b.l.

Nous avons le plaisir d'accueillir dans cette assemblée, des invités de marque que nous saluons, et vous ne manquerez pas de les applaudir car leur présence souligne l'intérêt qu'ils ont pour notre discipline sportive, notre fédération et le monde du tir sportif en général.

Monsieur Georges LANG, actuel président de l'UNACT, membre permanent de la commission des armes, du Ministère de la Justice. Notre président d'Honneur National est celui qui pense toujours à nous les tireurs, mais aussi aux tireurs aux plateaux d'argile et bien entendu aux chasseurs.

Je remercie Monsieur LANG en votre nom et vous demande aussi tous vos applaudissements.

Le Comité Olympique et Interfédéral Belge est aussi représenté dans cette assemblée par un de ses administrateurs, vous le connaissez très bien, il est toujours présent à nos réunions de très haut niveau. Il s'agit du vice-président honoraire du Tribunal de Charleroi, Monsieur le Juge Alfred LAVANDY, et son épouse Madame Lavandy. Monsieur Adrien Vanden Eede, le Président du C.O.I.B., ainsi que Monsieur Guydo De Bondt, le Secrétaire Général. Messieurs que j'ai rencontré il y a quinze jours, vous transmettent leurs meilleurs vœux et tout le succès que nous escomptions de cette réunion. Ils vous transmettent le salut du Comité Olympique, et ont chargé Mr Lavandy de les représenter.

Madame Germaine Fossoul, Trésorier National de notre Union Royale et arbitre international.

Monsieur Pierre STROOBANT, administrateur de la K.V.B.S.V.na et responsable de l'Organisation et Arbitrage, représente Monsieur Maurice SCHOofs, mon alter-égo néerlandophone.

Les Présidents de nos Provinces.

Le Brabant est représenté par Madame BRUSSELAARS et les membres de son conseil.

La Province de Liège par Monsieur Louis MARNETTE et son comité.

La Province de Luxembourg par Monsieur le capitaine-commandant ER, Arthur de BEIR.

La Province de Namur par Monsieur THIBAUT.

La Province de Hainaut par Monsieur KHMIELNITZKY.

Je salue aussi vos administrateurs qui ont travaillé pour votre cause l'année 1994.

Je propose pour les nouveaux délégués des clubs ici présents, de faire connaissance avec les membres du conseil d'administration de l'U.R.S.T.B.F.

Le conseil d'administration de l'U.R.S.T.B.F.

A ma gauche, Monsieur Georges ETIENNE, votre secrétaire

Général, Madame Marie-Jo DRUART votre trésorier.

Madame Andrée DENIS-ETIENNE, Moyens de Diffusion, celle qui est l'auteur du nouveau look de votre revue bimestrielle de janvier '95

Monsieur Claude VERBRUGGEN, commission Technique.

Monsieur Henri BAETENS, commission Organisation et Arbitrage.

Monsieur Claude DERY, expert auprès des Tribunaux et les cours d'assise de Belgique, et responsable de la commission de Sécurité et Infrastructure.

Monsieur Lucien MARCHAL, responsable Sport, Loisirs et Jeunes.

Monsieur Claude BLAMPAIN, responsable Presse et Propagande.

Monsieur René LAUWERS, responsable Sportif Praticant.

Madame Odette MEUTER, responsable Sport Féminin.

Il y a aussi des excusés.

Monsieur Roger SMET, le Directeur Technique National, est excusé, il est venu ce matin remettre les distinctions, et découvrir la nouvelle génération des jeunes tireurs.

Monsieur HERBILLON Secrétaire Général de l'organisation Nationale est à Nürenberg.

Monsieur Roland Van Huffel, Commission Technique néerlandophone.

Je vous demande de bien vouloir m'excuser, si j'ai oublié de citer quelques noms.

Notre mémoire peut faire défaut.

L'année écoulée nous a marqué par des départs, entre autres, le père de Claudy Mahaut il y a quelques semaines.

Pour tous ceux qui nous ont quittés, et celui que je viens de citer, je vous demande une minute de silence.

Je vous remercie.

1994 a été une année faste et pleine de rebondissements.

La Commission TOBBACK.

Décidément rien n'était possible du côté du Ministère de l'Intérieur, le Ministre a dû être vexé par un tireur ou des tireurs. Aucun dialogue n'a été possible.

Le délai de l'application de la loi TOBBACK était le 1er décembre 1994, nous sommes parvenus à postposer l'application de cette loi de 6 mois.

Entretemps, il y a les élections qui ont été avancées de 5 mois, ce qui compromet toute réunion avec la commission des stands.

A présent, nous n'avons pas été invités aux réunions de consultation.

Il y a encore du travail en perspective.

Le COIB.

Le sport a eu son anniversaire en 1994.

100 ans depuis la déclaration de Monsieur le Baron Pierre de Coubertin.

La manifestation Internationale du centenaire a eu lieu dans l'auditoire de l'Arche de la Défense à Paris au début septembre.

Chaque délégué des pays membres du C.I.O voulait dire un mot, cela a été un véritable travail de titan pour les organisateurs, pour permettre à chaque délégué de parler au maximum 4 minutes. Bien entendu pour les commissions, le temps n'était pas limité.

Connaissant la pugnacité du Chevalier Raoul MOLLET, le Président SAMARANCHE l'a chargé de la commission des poursuites des résolutions de toutes les commissions du 100naire de Paris.

La Belgique a de bons ancrages au siège du CIO à Lausanne.

Nous avons eu l'élection de S.A.R. le Prince de Mérode comme administrateur permanent à Lausanne.

Le chevalier, le Docteur en Médecine Jacques ROGGE, est Président de la confédération des pays Européens olympiques.

Le Président du COIB, Mr Adrien VANDEN EEDE, est le conseiller commercial et Administratif du Président Antonio SAMARANCHE.

Et notre Ancien Président d'Honneur du COIB, le chevalier, colonel ER, Raoul MOLLET, a été nommé Président de la commission des poursuites des résolutions du congrès de Paris.

En Belgique les manifestations du 100naire ont connu un programme très chargé.

En avril à Anvers, le marathon, sans motif compétitif, depuis l'Hôtel de Ville d'Anvers, au stade du Beerschot, plus de 5000 participants, y compris la participation des tireurs de la région Anversoise et du Limbourg.

La partie académique. (un concert dans la Salle Henri LE BOEUF du Palais des Beaux Arts, qui a eu lieu avec la présence de de SM la Reine Fabiola.)

L'organisation d'un concours de peinture, ouvert à tous les élèves de l'enseignement et la Finale dans l'atrium du COIB.

Le mérite sportif aussi dans l'Atrium du COIB, avec comme dirigeant d'honneur Monsieur VANDERSTOCK, le Président du CRS Anderlechtois.

L'Assemblée Générale statutaire du COIB a été une surprise, car de nouveaux moyens ont été trouvés pour soutenir notre sport.

Les différentes administrations, sous la houlette du COIB, ont conjugué leurs efforts, au profit des sélectionnés olympiques.

Nous avons le plaisir de vous confirmer que Claudy MAHAUT, est déjà présélectionné pour les JO d'Atlanta. Avec Cindy Bouque, cela fait deux participants pour la Belgique.

Une troisième place sera possible.

Une cérémonie avait lieu dans le nouveau palais au parc des Expositions de Bruxelles, sous la Présidence, de SM le Roi et présence de la Reine, et du Président du CIO Mr Samaranché. A l'issue de cette réunion, tous les anciens lauréats et nouveaux sélectionnés ont été mis à l'honneur.

Le Docteur Franz LAFORTUNE, a reçu la médaille commémorative des mains du chevalier, Docteur ROGGE.

La commission des Armes.

Voici que depuis trois ans la nouvelle loi WATHELET est d'application. Monsieur le Ministre avait retenu notre proposition de remettre sur les rails la commission des armes, qui était prévue dans les années 1930. (Commission des armes ou les sportifs seraient présents).

Nous pouvons vous confirmer avec plaisir que l'U.R.S.T.B. Nationale est présente à toutes les réunions de travail.

A cette commission, nous trouvons Monsieur Georges LANG, comme Président de l'UNACT, Monsieur Mertens, du

club Saint HUBERT, les Chasseurs, et votre serviteur.

Le Ministre Wathelet souhaite encore sortir toute une série de lois en complément de celle de 1991.

La poudre Noire aura des problèmes.

Les armes à air comprimé et VO à 5 coups, seront en vente libre moyennant une formalité et une restriction. Donc plus de formule 4, et d'enquêtes vexatoires.

Pour avoir une arme à canon court, revolver ou pistolet, il faudra passer par les clubs, ou passer par toute une série de contraintes pour prouver que vous êtes compétent.

Les Fusils de guerre.

Une circulaire a été envoyée aux gouverneurs, après que nous ayons prouvé au Ministre que nous avons perdu des places aux coupes Européennes. Donc la restriction imposée par le Ministre est tombée.

Passeport International des armes.

Ce document est disponible, nous avons des directives du côté du registre central à vous remettre.

Ce document n'est pas la panacée universelle, il faut encore demander l'autorisation au pays visité.

Bientôt, nous aurons, par les accords de SCHENGEN, l'ouverture totale de nos frontières à la libre circulation des biens et des personnes.

C'est un leurre pour le tireur sportif.

LES PROJETS D'AVENIR.

Le stand olympique dans le Hainaut connaît des faveurs, nous sommes actuellement bloqués par les élections du 21 mai 1995.

Le groupe de travail Brux 2004, sera probablement l'alternative au complément de financement du stand. Des réunions ont eu lieu à ce sujet.

Nous sommes dans la perspective des études des JO de 2004, il y a beaucoup de villes candidates pour 2004. Tous nos espoirs se fondent sur la présence de nos représentants à Lausanne.

De toute façon le Hainaut a été retenu comme centre de tir à balles et la Gaume pour le trap et Skeet.

LES REQUINS DE NOTRE SPORT.

Nous allons pouvoir agir contre ceux qui profitent de nos actions syndicales auprès des autorités.

Plusieurs sociétés de tir qui ne sont pas fédérées, pensent faire la loi au mépris de la connaissance des règles élémentaires de la bonne gestion du tir sportif.

Dans tous les pays d'Europe, l'Etat reconnaît une fédération de tir sportif, elle respecte les engagements. Ici chez nous c'est la pagaille, au nom de la loi sur la liberté d'association.

Des voix s'élèvent, par des questions parlementaires au Ministre de la justice, qui surpris, prend des dispositions sans nous consulter. Car les fautifs, ce sont ceux qui ne respectent pas notre travail. Nous allons devoir agir, avec le concours de l'autorité.

Merci.

Joseph DIERCKXSENS.
Président de l'Aile.
Président National.

article du à la courtoisie de

FIRE